L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS :
VENDREDI MATIN, 12 JUILLET.

FEUILLETON.

LES SEPT
CROIX-DE-VIE

PAR PAUL PERRET.

QUATRIEME PARTIE.

XXI.

Croix de Vie était muet ; la porte d'honneur qui demeurait ordinairement toujours ouverte était close, l'avenue déserte.—Un homme suivait en ce moment le bord des douves qui entouraient le château. Lesneven, c'était lui, avait tenu son second serment, il n'était point parti. Il avait retrouvé son ancien asile dans le hameau de Sainte-Marie, il payait de ses dernières oboles la maigre hospitalité qu'il recevait d'une vieille femme plus pauvre encore que son hôte. Le jour, il n'avait pas d'autre toit que les chênes, déjà couverts des moisissures de la pluie et de la triste rouille de l'automne. Cette vie errante et incertaine effaçait peu de son visage l'air de confiante audace et de vive jeunesse qui en faisait le charme autrefois, pourtant il ne se lassait point de sa misère, il n'abandonnait pas son rêve. Chaque matin le revoyait au pied du château ; il tournait des heures entières autour de cette enceinte morne et comme enchantée. Ce jour-là, son impatience devenant plus forte, il s'était jeté parmi les buissons et les arbres qui s'élançaient en un fourré inextricable du fond et des berges de ces larges fossés. Il avançait, s'accrochant aux branches, défiant les épines qu'il le déchiraient, mesurant la haute muraille qui se dressait sur l'autre bord et la perçant des yeux.—Enfin il s'arrêta les mains toutes sanglantes ; il venait d'apercevoir ce qu'il cherchait,—une brèche dans ce mur ; puis il réfléchit une seconde et hardiment descendit dans la douve. Sans doute il ne songeait pas à pénétrer comme un larron dans ce sombre Croix de Vie, il ne voulait que se hisser jusqu'à cette brèche, et de là faire courir un moment son âme et son regard jusqu'à la partie du château habitée par celle que depuis un mois il n'avait pu revoir.

Il savait que l'appartement de la jeune marquise était situé dans l'aile gauche. C'est là que depuis un mois Violante priait, veillait, pleurait auprès de ce mari qu'elle avait assez aveuglément aimé pour se flatter de le guérir. C'en était fait à présent de cette illusion orgueilleuse ! La fée blanche et blonde, malgré sa puissance magique, n'avait pu charmer ni vaincre le mal mystérieux qui frappait ce débris vivant d'un autre âge ; le dernier des Croix de Vie était fou, bien fou comme ses pères. Et Violante, qui s'était vouée à son salut d'abord, puis à sa garde, demeurait enfermée avec lui dans cette tombe, combattant sans relâche ce furieux délire ; mais cette lutte inhumaine ne pouvait être éternelle, et la marquise Violante allait être délivrée bientôt en dépit d'elle-même. Lesneven, agitant cette pensée comme un flambeau qui éclairait le chemin devant lui, marchait lentement dans la douve sur les buttes de terre recouvertes d'herbes ou d'osier qui s'élevaient au-dessus de l'eau bourbeuse. Il sautait ainsi d'îlot en îlot, il allait atteindre le pied du mur, le flot coulait plus profond autour de lui. Le jeune homme tout à coup poussa une exclamation de surprise ; ses yeux venaient de rencontrer comme un large scintillement d'acier sous l'eau, il se baissa ; là il y avait une épée, puis un fusil dont le canon brillait et dont la crosse avait disparu dans la vase. On eût dit tout le harnais de guerre d'un vieux chouan, jadis noyé dans ces fossés.

Telle fut en effet la première idée qui vint à l'ancien garde général, mais il l'abandonna presque aussitôt. Seize ans écoulés depuis la dernière guerre auraient changé l'acier de cette lame en un informe tronçon rongé par la rouille. Lesneven d'ailleurs, étendant la main, saisit à fleur d'eau, dans une touffe d'osier, le manche en argent ciselé d'un poignard qui n'avait jamais été une arme de combat, et dont la pointe s'était enfoncée dans les racines de l'arbrisseau ; près de ces racines, sous le flot épais, gisait un amas d'armes de toute sorte, quelques unes curieuses et de grand prix, comme ce poignard ; comment ces armes étaient elles là? C'est qu'une main vigoureuse les avait lancées en un faisceau du haut de ce mur. Cette étrange exécution ne pouvait être sans doute que des jours précédents, puisque tout cet acier reluisait encore dans le limon de la douve. Lesneven se releva avec un sourire amer. Il comprenait, il devinait au moins ; il pensa qu'on avait enlevé du château tout ce qui pouvait donner la mort. Dagues antiques et précieuses, vieilleries féodales et fusils modernes, engins de chasse et de guerre, les trophées même conquis autrefois par les anciens seigneurs, tout, jusqu'aux épées de parade, on avait tout pris, tout jeté au plus profond de ces eaux noires. Qui avait donné cet ordre bizarre, sinon la marquise Violante elle-même ? C'était Violante. Lesneven s'en croyait sûr, il reconnaissait là une pensée de femme. — On ne se tue pas avec des armes seulement, se disait-il, mais elle n'a point songé à cela. Un jouet d'enfant même peut devenir meurtrier dans des mains éperdues ! Voilà ce que la jeune marquise ne savait pas. Elle pensait avoir éloigné la tentation des yeux du marquis et respirait sans doute bien plus librement à cette heure. Cette précaution touchante, puérile et vaine, montrait bien qu'elle ne marquis vivrait, elle ne devait pas renoncer à l'espérance. — Mort ou vivant, murmura Lesneven, elle l'aimera toujours. — Et, s'appuyant le front contre le mur, il songea.

Il se reportait aux jours heureux où son cœur n'était plein que d'abstractions et de redondantes chimères. Il aimait les hommes en ce temps-là, il repoussait bien loin de lui la pensée de jamais aimer une femme. Son père, Marius Lesneven, lui parlant de l'amour, lui disait : — A quoi bon ! — Et tous deux de lever les épaules. —Garde bien ta liberté, ajoutait le père. Et puis ils discouraient ensemble, le vieillard à la mémoire pleine des anciennes tempêtes, ranimant le passé de son souffle vigoureux, le jeune homme créant l'avenir tout d'une pièce par un acte de sa pensée. Le père et le fils appelaient à l'envi la reprise de la grande œuvre et le règne de la justice ; mais le vieux Marius était mort ; s'il revenait à la vie maintenant, reconnaîtrait-il ce fils qu'il avait élevé avec un soin si jaloux, et qu'il croyait avoir fait à son image ? Le jeune homme ne se reconnaissait pas lui-même. Son âme brisée dans cette grande chute se débattait dans la souffrance sans cris ambitieux et sans emphase, il avait trouvé la simplicité dans la douleur, et en ce moment même il essuya deux larmes qui roulaient sur ses joues amaigries. Il se souvint d'un de ces propos à la tournure antique, dont son père n'était rien moins qu'avare.—Sois le maître de toi, disait Marius Lesneven à son fils, tu seras le maître du monde. Demeurer le maître de soi, prétendre diriger sa vie à sa guise, n'est ce point là de toutes les utopies la plus candide et vraiment le rêve des rêves ! Le jeune homme se frappa le front contre ce mur humide, et, repassant dans sa mémoire tous les événements qui depuis quatre mois se faisaient un jouet de son cœur, il se demanda si sa volonté y avait eu jamais part. Était-ce lui qui avait voulu disperser de ses mains ses propres croyances, déplacer toutes les forces de son être et l'idéal de ses yeux ? Avait-il cherché sa misère ? Six mois auparavant, lorsqu'il était entré dans la carrière de forestier, le caprice de ses chefs lui ayant assigné ce poste, qu'il devait garder si peu. L'avait-il choisi ? Mais étaient ce bien ses chefs, n'était-ce pas plutôt le mystère de sa destinée qu'l'avait amené dans ce pas sombre ! Le jour de l'émeute dans la ville, quand le peuple l'appelait et qu'il se refusait à l'entendre, qui l'avait poussé hors de son logis malgré lui même ! Qui l'avait jeté avec ceux qu'il conduisait sur la route funeste de Plemeures, devant le manoir de Bochardière ? C'est là que sa destinée l'attendait. Elle lui était apparue sous les traits de Violante à la fenêtre du manoir. Et depuis.... O comble de la dérision ! Lesneven allait il, lui aussi, commencer à croire à la fatalité comme ces seigneurs maudits, dont le dernier luttait en ce moment contre la mort et la folie dans ce château noir ! .... Non, non ! .... il n'y a point de fatalité. Les passions de l'homme font son destin.... Malheur à celui qui, sentant l'ennemi, ne songe pas aussitôt à le vaincre ! Lesneven se cacha le visage dans ses mains. Il savait bien qu'après l'assaut de Bochardière il aurait dû quitter le pays sur l'heure, qu'après son entrevue avec Violante à côté des charmilles il aurait dû fuir au bout du monde. Il ne l'avait pas fait, il était demeuré ; il n'avait pourtant ni projets ni espérance. Violante elle même de sa bouche lui avait dit qu'elle aimait le marquis de Croix de Vie, et il était resté ! .... Elle avait épousé presque sous ses yeux celui qu'elle aimait, et il était resté encore ! Jamais il n'avait eu qu'une pensée, mais une pensée aveugle comme l'instinct, inexorable comme la passion : respirer l'air qu'elle respirait et la voir.

Le mur, dont le pied se baignait profondément dans l'eau, se dressait à une prodigieuse hauteur ; point de saillies, point de courbures, il s'élevait tout droit comme un mur de défense ; seulement un lierre énorme, enfonçant ses vrilles puissantes dans les interstices des pierres, grandissait là depuis des siècles et tapissait le rempart jusqu'à peu de distance de la brèche que Lesneven venait de découvrir. Cette brèche apparaissait à trente pieds environ au-dessus du niveau des douves.—Lesneven prenait lentement ses mesures avec ce sang froid apparent de la passion qui n'est que le comble du délire ! Il se souvint du poignard qu'il avait un moment relevé dans l'herbe ; il pouvait s'en servir dans son audacieuse escalade, il le mit entre ses dents, puis, se suspendant des deux mains au lierre, il commença de monter. Tout alla bien d'abord ; les basses branches de l'arbuste gigantesque pouvaient supporter un poids plus lourd que celui d'un homme. L'ancien garde général était leste et robuste, il montait. Les feuilles de lierre écrasées sous ses pieds répandaient une âcre odeur autour de lui. Une volée de grives attirées par ces baies noires, puis troublées dans leur maigre repas d'hiver, s'enfuirent à tire-d'aile. Le jeune homme avait dépassé la tête des aunes qui croissaient au milieu du fossé ; les chênes immenses, avec leurs longs bras étendus sur l'autre berge, le défendaient du côté de l'avenue de tout regard curieux. Il montait en forêt, et sans crainte d'ailleurs il approchait du but désiré. Le jour versé par la brèche tombait déjà sur son front, mais les longues tiges du lierre devenaient plus menues et plus cassantes. Lesneven pourtant ne se décourageait point, il poursuivait sa folle ascension. Tout à coup la périlleuse échelle manqua. Plus de branches. Du point où se trouvait le jeune homme jusqu'à la brèche, rien que le mur, et dans cette muraille glissante une seule crevasse. Lesneven y planta son poignard, et sans hésiter mit le pied sur ce nouvel échelon et lui fiévreusement improvisé, tandis qu'il s'accrochait d'une main au bord de la brèche. Par malheur le poignard était trop faible, la lame se brisa, une pierre céda, Lesneven roula dans l'abîme.

Il était tombé sur le lit épais des osiers qui recouvraient presque entièrement la douve. Point de blessures, point d'évanouissement après cette terrible chute, et cependant le jeune homme restait étendu sans mouvement ; mais sa pensée demeurait active. Un grand éclat de rire sortit tout à coup de ses lèvres, les déchirant au passage, et il se retrouva debout. Cette aventure hardie qu'il avait voulu courir et qui finissait par cet accident ridicule ne semblait-elle pas l'image de tout ce qui lui était arrivé depuis quatre mois ? Des rêves dont la vanité n'avait d'égale que la folie, des entreprises téméraires que ne justifiait aucune espérance, et qui se terminaient par des chutes semblables en tout à celle qu'il venait de faire du haut de cette insolente muraille, voilà pourtant à quoi il avait employé ce long moment de sa vie ! Tout lui démontrait cruellement son impuissance ; mais son humiliation n'était pas au comble, il prévoyait quelque égarement plus complet encore de son esprit, quelque abaissement plus profond de son cœur. Impuissant à se faire aimer de Violante, impuissant même à la voir, impuissant à s'éloigner d'elle, impuissant surtout à se faire à lui-même la seule justice qu'il méritait, et à mourir ! La mort ne voulait pas de lui, puisque, roulant dans un abîme, il avait trouvé ce lit d'osier pour le recevoir, et qu'il se relevait sans blessure. Il remonta sur la berge, se remit en chemin dans les buissons, à travers les épines, et regagna l'avenue. Croix de Vie se montra devant ses yeux ; la prison qui gardait Violante était toujours close et muette, le château se dressait dans la brume, ses profils immenses se détachaient sur le fond uniformément gris d'un ciel morne. Tout à coup la cloche de la chapelle se mit à sonner, la porte d'honneur s'ouvrit.

Une longue file d'hommes et de femmes apparut dans l'avenue. Ils sortaient du hameau de Croix de Vie, situé à l'est de l'enceinte, et s'acheminaient silencieusement vers le château. Ils tenaient des chapelets à la main. La cloche sonnait, tout ce monde allait à la chapelle prier pour le maître malade. Les yeux de Lesneven s'étaient jetés dans la cour par cette porte ouverte, mais il eût fallu s'avancer jusque sur le seuil et doubler les communs du regard pour apercevoir l'aile méridionale qu'habitait Violante, et le jeune homme ne l'osait. Les gens de Croix de Vie passèrent près de lui, quelques uns le saluèrent. Chemin faisant, ils murmuraient des ave.—Priez ! priez ! bonnes gens, se disait Lesneven avec un cruel sourire. Les serviteurs du château traversèrent aussi la cour pour se rendre à la chapelle. Pieux vassaux, serviteurs fidèles, les uns et les autres espéraient dans leurs prières. Et peut-être aussi la marquise Violante se flattait-elle encore que les supplications sorties de ces âmes simples fléchiraient Dieu ou le destin ; les illusions de l'amour sont robustes ! Lesneven sentit qu'on lui frappait sur l'épaule.—Bonjour, mon hôte, lui dit le maître des Aubrays.

Le gentilhomme était venu à cheval. Ayant mis pied à terre, il tenait sa monture par la bride. Lesneven remarqua qu'il était vêtu de noir de la tête aux pieds. L'air presque insultant de joie et de triomphe qui se lisait sur son visage contrastait singulièrement avec ce sévère ajustement de deuil. Il n'attendit pas la réponse de Lesneven à son salut gaillard, il paraissait même se soucier médiocrement du peu d'accueil que lui faisait le jeune homme. Avisant un dernier groupe de paysans qui sortaient du village, il avança vers ces braves gens, tirant toujours sa monture derrière lui.—Mes amis, leur dit-il, je me joins à vous ; je vais prier, moi aussi, pour l'âme de mon frère Siochan, qui est mort.

Les gens de Croix de Vie s'entre-regardèrent ; aucun ne répondit. Ils reprirent leurs chapelets et passèrent. Le maître des Aubrays se mit fort paisiblement en devoir d'attacher son cheval à l'un des chênes de l'avenue. Il sifflait suivant sa coutume ; mais tout à coup, se souvenant que Lesneven était là qui l'entendait, il s'interrompit.—Hélas ! dit-il, monsieur de Lesneven, ce pauvre Siochan a rendu cette nuit son âme à Dieu, qu'il a lui demandait depuis longtemps.

Il s'arrêta court.—Ah ! reprit-il, c'est ici un mauvais présage.

Puis, se rapprochant du jeune homme et lui frappant une seconde fois l'épaule :—Pourquoi ne viendriez-vous pas à la chapelle avec moi ? lui dit-il.

Lesneven détourna la tête.

—Quoi ! reprit le maître des Aubrays, vous ne l'osez point ! La chapelle de Croix de Vie est à tout le monde, c'est la paroisse. Je vous croyais plus hardi. Si vraiment la passion vous tenait d'entrer dans ce château, vous sauriez bien m'y suivre.....

Le jeune homme ne le laissa pas achever. Il avait reculé déjà d'un pas sans lui répondre. Le maître des Aubrays n'insista point, seulement il poussa ce ricanement qui lui était ordinaire, et qui ressemblait au grincement d'une roue trop sèche, puis il entra dans la cour et de là dans la chapelle.

Lesneven était déjà bien loin. Il s'applaudissait de la froide mine qu'il avait opposée à la joie cruelle et si peu déguisée de son ancien hôte. Il n'avait montré naguère que trop de complaisance à écouter le furieux langage de ses passions farouches ; il n'avait que trop longtemps consenti à vivre près de lui, sous son toit effondré. Songeant à Siochan des Aubrays, il se dit qu'il n'y avait encore qu'une bête fauve de moins dans cette tanière. Les rumeurs du village de Sainte Marie lui avaient appris à la longue comment Siochan était né et ce qu'il était aux Croix de Vie. C'est pourquoi l'air et les propos du maître des Aubrays à cette heure venaient de soulever dans le fond de son âme une généreuse houle d'indignation et de colère. Il avait eu la pensée de lui barrer le passage, de défendre l'entrée de la maison à ce gentilhâtre grossier, qui se donnait le féroce plaisir d'y apporter lui même cette nouvelle de deuil cette menace, ce mauvais présage, mais ce n'était pas son affaire, défendre Croix de Vie ne le regardait point. Il s'éloignait.

Le vent d'automne, lourd, égal, soufflant ce jour là sans fureur, mais aussi sans trêve, remplissait la forêt de sa vaste plainte. Parfois le bruit du bois mort se cassant aux branches, ou bien le cliquement métallique des houx entrechoquant leurs pointes vertes, jetaient une note plus précise et plus claire, mais non moins triste au milieu de cette lamentation incessante. Lesneven marchait sur l'épaisse litière des feuilles sèches, rien que des débris sur le sol, au ciel des nuées et toujours ce vent lugubre. L'ancien garde-général songeait au sentiment qu'il avait éprouvé quatre mois auparavant en foulant du pied pour la première fois cette terre des tempêtes et des batailles. Sa conscience criait alors, son cœur protestait contre tant de souvenirs encore saignants et vivants qu'il trouvait sur son passage. Ses yeux troublés cherchaient dans le gazon les tertres qui recouvraient les morts. Eh bien ! il l'aimait à présent cette terre sinistre. Elle avait été le confident et le témoin de ses souffrances et de sa faiblesse. Souvent elle lui avait servi de couche et d'oreiller dans les longues nuits qui semblent ne devoir jamais finir, il avait respiré de près sa froide haleine, et vraiment il sentait qu'elle lui était devenue presque chère. En même temps il croyait sentir aussi qu'il lui appartenait, qu'il était lié désormais à elle par un lien mystérieux qui ne pouvait plus se rompre, et qu'elle lui gardait sa place au pied des chênes. Quelque chose lui disait qu'il n'avait fait encore qu'obéir à un destin et en se refusant à quitter ce pays sombre, et qu'en effet il n'en sortirait point.

(*A continuer.*)

VENTES JUDICIAIRES.

No 4,600.
COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS.

Alvin Destréhan, veuve de Emile Chazot, et al. vs. Armand Pitot et al.

Cinquième Circuit et District de la Louisiane.

QUATORZE MILLE ACRES DE TERRE dans la Paroisse de Vermillion (Louisiane), et DEUX MILLE SEPT CENT HUIT ACRES DE TERRE dans la Paroisse de St-Landry.

D'APRES l'ordre de l'Honorable Cour de Circuit des Etats-Unis, pour le Cinquième Circuit et District de la Louisiane, dans le procès de partage de A. Destréhan, veuve de E. Chazot, et al. vs. A. Pitot et al., No 4,600, il sera offert en vente à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, à la Nouvelle-Orléans, par M. COHEN, master in Chancery et commissaire spécial, à midi, le treizième jour de juillet 1867 conformément aux plans de Wm. J. McCulloh, actuellement exposés à ladite Bourse, les propriétés des héritiers de McCarthy.

LA TERRE dans la paroisse de Vermillion, située des deux côtés du bayou Vermillion, commençant à environ dix milles au-dessous de la ville d'Abbeville, ayant une profondeur de quarante arpents et une façade s'étendant au bas jusqu'à la ligne. Une portion de cette terre a été ci-devant cultivée avec succès en cannes à sucre et est actuellement plantée en coton. Une partie est bien boisée et la plupart est en prairie labourable, convenable pour des vacheries, dont il s'en trouve déjà d'établies.

Cette propriété sera vendue comme suit :

Dans la Paroisse de Vermillion.

Premièrement - Lots 33, 35, 36 et 53, dans le Township 14, S. R. 3 E. et lots 36, 41, 4 0 41 et 44 dans le Township 14, S. R. 3 E. District Sud Ouest de la Louisiane, rive ouest de la rivière Vermillion, en masse, bloc contenant onze cent soixante (1160) acres, plus ou moins.

Secondement - Lots 45, 49 et 50, Township No 14, S. R. 3 E. S. O. District, borné à l'Est par la rivière Vermillion, au Sud par le Petit Bayou, et au Nord par les terres précédemment décrites, contenant quatre cent quatre-vingts (480) acres, plus ou moins, avec autant des portions de derrière des lots 55, 58, 59 et 60 du même Township, qu'il en faudrait pour renfermer cent soixante (160) acres, d'après une ligne d'échange établie entre Levi Rice et Allen Campbell, contenant en tout six cent quarante (640) acres, plus ou moins.

3o—Le terrain 48, Township 14 District S. R. 3 E., S. O., comprenant cent (100) acres.

4o—Le terrain 51, T. 14, R. S. 3 E., soixante dix-huit (78) acres.

5o—Le partie des terrains 55, 58, 59 et 60, ayant une façade, à la rivière Vermillionville d'environ vingt arpents, s'étendant, dans le fond, à la ligne de division établie, entre Levi Rice et Allen Campbell, mentionné dans le second morceau de terre, et contenant six cent quarante (640) acres plus ou moins.

6o—Les terrains 61 et 62 T. 14, R. 3 E., District S. O., ayant trois cent cinquante (350) acres, plus ou moins.

7o—Le terrain 67, même Township, cent soixante dix (170) acres, plus ou moins.

8o—Le terrain 68, même Township cent soixante (160) acres, plus ou moins.

9o—Le terrain 69, même Township, cent soixante (160) acres, plus ou moins.

10o—La Section 87, T. 14, R. S. 3 E., contenant quatorze cents (1,400) acres, plus ou moins.

11o—La Section 90, contenant quatorze cents (1,400) acres, plus ou moins.

12o—Les sections 91 et 92, T. 14, R. S. 3 E., et les Sections 82, 89 et 90, T. 15, R. S. 3 E., contenant deux mille quatre cents (2,400) acres, plus ou moins.

13o—La Section 89, T. 11 R. S. 3 E., et la Section 47, T. 15, R. S. 3 E., District S. O. contenant treize cent sept (1,307) acres, plus ou moins.

14o—La Section 88, T. 14, R. S. 3 E., sur la rive Est de la rivière Vermillion, bornée au dessus, par le morceau de terre ci-dessus décrit en dernier lieu, ayant une façade et une profondeur de quarante cent huit (1,408) acres, plus ou moins.

15o—La Section 85, T. 14, R. S. 3 E., District S. O., sur la rive Est de la rivière Vermillion, bornée, au dessous par le morceau de terre ci-dessus décrit en dernier lieu, et au dessus, par la terre réclamée par John Merriman, actuellement la propriété d'Adrien Nunez, contenant cinq cent quatre vingts (580) acres, plus ou moins.

16o—La Section 84 T. 14 R. S. 3 E., bornée, au dessous, par la propriété mentionnée ci dessus, appartenant à Adrien Nunez, avec le terrain 36 qui y touche, contenant ensemble trois cent soixante (360) acres, plus ou moins.

17.—Les terrains 46, 47, 52 et 54, même township ayant chacun cinq arpents de face à la rive Est de la rivière Vermillion avec quarante arpents de profondeur, ensemble six cent quarante (640) arpents, plus ou moins.

18o—Le terrain 39 T. 14 R. S. 3 E.
19o—Le terrain 42 T. 14 R. S. 3 E.
20o—Le terrain 13 T. 14 R. S. 3 E.

Ces terrains ont environ 3 arpents de face et une profondeur de quarante arpents avec une façade chacun de cinq arpents, sur la rive Est de la rivière Vermillion, et contenant chacun cent soixante (160) acres plus ou moins.

21o—Le terrain 48 T. 14 R. S. 3 E.
22o—Le terrain 27 T. 14 R. S. 3 E.
23o—Le terrain 26 T. 14 R. S. 3 E.
24o—Le terrain 25 T. 14 R. S. 3 E.

Ces quatre terrains seront vendus séparément. Ils se joignent. Chacun d'eux a une façade de cinq arpents sur la rive Est de la rivière Vermillion, avec une profondeur de quarante arpents et contient cent soixante (160) acres plus ou moins.

Le terrain situé dans la PAROISSE ST LANDRY comprend

1o—Un morceau de terre confirmé à Jean Baptiste McCarty, contenant treize cent cinquante quatre (1354) acres arpentés par Wm B Jackson, député arpenteur des Etats Unis, le 27 juin 1820, situé sur la rivière Nementou, ayant quarante arpents de face sur quarante de profondeur dans le T. 10 R. 8 District Sud-Ouest de la Louisiane, borné au dessus par Bartholomy McCarty et au dessous par des terres vacantes dans le fond.

2o—Un morceau de terre confirmé à Edmond McCarty, contenant treize cent cinquante quatre (1354) acres, arpenté par Wm B Jackson, député arpenteur des Etats Unis, le 26 juin 1820, situé sur la rivière Nementou ayant quarante arpents de face sur quarante de profondeur, borné au dessus par Bartholomy McCarty et au dessous par des terres vacantes dans le fond.

Les terres ci-dessus seront divisées en quatre terrains de façade égale, le portion les numéros 1, 2, 3 et 4 d'après un plan dressé par..... à être exposé au bureau d'enchères.

Conditions de la vente—Les paiements devront être faits en billets du Trésor des Etats-Unis, comptant; le restant en billets de cinq piastres à un, deux et trois ans de la date de la vente, portant intérêt à huit pour cent par an, hypothéqués et garantis par le privilège du vendeur.

Les actes de vente et billets aux frais des acheteurs. Les timbres des Etats Unis aux frais des acheteurs, devant A. Winchester, notaire, pour le Master.

[illegible]

STUART & WALKER vs. CHARLES IZARD.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, [illegible] à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

[illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La Dame E. M. PIKE Ex vs. W. P. WILLIAMSON.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 17,112—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI [illegible] à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, à la vente publique et adjudication de—

[illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

**A. ROCHEREAU & CO. vs. F. A. MAHAN.
LES MEMES vs. LES MEMES.**

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle Orléans—Nos [illegible]—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le LUNDI [illegible] 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de :

[illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

19 juillet—10,13,16 19 22

Jos Morgan Hall vs Theodore Ryon.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,870—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix août 1867, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Le quart indivis d'un certain morceau ou d'une certaine portion de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville. Ladite portion de terre ayant, mesure américaine, d'après un plan de sec par C. Goroux, le 2 mars 1866, déposé en l'étude de Martin O. Kennedy, notaire public, ... Nos 111, au livre des plans, ... et la ... pieds de face sur ... la profondeur jusqu'au ... Vingt Huit sur la ligne ... le restant de ... et ... La dite portion de terre est désignée par le No Vingt-Neuf, suivant le plan général dressé par Jos. Pilie, ... devant voyer ... de Carlile Pollock ... devant notaire public en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Robert Jambe, suivant acte au rapport de A. Barnett, notaire public en cette ville, en date du 10 novembre 1858.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

10 juillet—10,19,27—3 10 août

BRADY & PALMER vs J. R. BARCLAY.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,815—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI vingt six de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé au Bourg Duverge, sur la rive droite du fleuve Mississippi, en cette paroisse, ayant mesure américaine, quarante-deux pieds six pouces de face à la rue Jackson sur cent vingt sept pieds dix pouces et une ligne de profondeur, entre lignes parallèles. Ledit terrain de terre est composé de la totalité du terrain désigné par le No Trois de l'Ilet No Trente-neuf compris entre les rues Jackson, Madison, Homer et Monroe, suivant plan dressé par A. D'Hémécourt, arpenteur, le 10 de septembre 1846 et déposé en l'étude de Louis T. Caire, alors notaire en cette ville, sous le No 19, au Livre de Plans No 3 (Bis), mesurant, mesure américaine, trente et un pieds onze pouces cinq lignes de face à la dite rue Jackson, sur cent vingt-sept pieds dix pouces et une ligne de profondeur, entre lignes parallèles, et aussi de la partie de celui désigné par le No Quatre, adjoignant ayant dix pieds six pouces et sept lignes de face à la dite rue Jackson sur cent vingt sept pieds dix pouces et une ligne de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qu'on en sera offert à douze mois de crédit, l'acquéreur fournira son bon ou obligation, avec caution bonne et solvable, portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de la date et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

Le dit acquéreur paiera au comptant, et en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces, du shérif et du greffier, s'élevant à la somme de $115 00 cents, ou environ, ainsi que le montant des taxes d'Etat, de Paroisse et de Ville.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

9 juill—13 17 22 26

S. McCONNELL vs M. W. WETMORE.

SIXIEME COUR DE District de la Nouvelle-Orléans—No 19,686—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI vingt-trois de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

L'ilet numéro quatre-vingt-dix-sept, borné par les rues Van Buren, Euphrosine, Troisième et Vénus, contenant vingt terrains, Nos. 1 à 20 inclusivement.

L'ilet numéro cent, borné par les rues Troisième, Euphrosine, Vénus et Deuxième, contenant vingt-quatre terrains, Nos. 1 à 24 inclusivement.

L'ilet numéro cent-huit, borné par l'Avenue St-John, les rues Aglaïd, Violet et le chemin dit "Turnpike Road," contenant quinze terrains, Nos. 1 à 15 inclusivement.

L'ilet numéro seize, borné par les rues Salcedo, de la Douane, Bienville et Gayoso, contenant vingt terrains, Nos. 1 à 20—Conformément au plan dressé par Louis Surgi, arpenteur, daté du 25 d'avril 1849 et déposé en l'étude de O. H. Perry, ci-devant notaire public en cette ville, le 8 mai 1850.

L'ilet numéro douze, borné par les rues Lopez, Conti, Salcedo et le canal Carondelet contenant six terrains, Nos. 1 à 6 inclusivement.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite du demandeur, suivant acte au rapport de Hugh Madden, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 13 avril 1868.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qu'on en sera offert à douze mois de crédit, l'acquéreur fournira son bon ou obligation, avec caution bonne et solvable, portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de la date et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

Ledit acquéreur paiera au comptant, et en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces du shérif, du greffier, &c., s'élevant ensemble à la somme de $150 00 cts, ou environ, ainsi que le montant des taxes d'Etat, de paroisse et de ville.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

6 juillet—6,10,15,19,23

VENTES JUDICIAIRES.

P. H. Monsseaux & als. vs. Geo. Urquhart & als.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17 129—En vertu d'un writ de fieri facias en faveur du greffier pour les frais, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI vingt-trois de juillet 1867, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds du chantier de marbre, &c. et des effets mobiliers qui s'y trouvent, situé à l'angle des rues St Louis et Robertson, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Appartenant au défendeur, P. H. Monsseaux, et Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

12 juill—15,18,20,23

**Weeks & Potter vs James Gonegal.
M. Pokony vs le même.**

Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans—Nos 23,796 et 23,804.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans les affaires ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, vingt-quatre de juillet 1867 à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'une PHARMACIE située rue St-Charles No 20, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

12 juill—15 18 20 24

Thomas H. O'Brien vs la goëlette Julia Cals.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No. 17,478.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 11 de juillet 1867, et à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-trois juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

La goëlette JULIA, ensemble avec ses voiles, amarres, &c., telle qu'elle se trouve aujourd'hui dans le fleuve Mississippi, au pied de la rue Barthélemy, Troisième District.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Douze mois de crédit, avec sécurité bonne et solvable, conformément à la loi. L'acquéreur devra payer du prix de son enchère le montant des annonces, des frais du greffier et du shérif et de gardiennage, s'élevant en tout à la somme de cinq cents piastres ($500) ou environ.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

12 juillet—12,15,17,20,23

**AUSTIN THORPE & CO. vs. ROCHA, BECKER & CO. A. DA ROCHA, J. G. BECKER & WM. H. AMES.
BUTLER & PITKIN vs. les mêmes.
WRIGHT BRINKERHOFF vs. les mêmes.**

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans — No 17,857, 18,570 et 18571—En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans les affaires ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, 24 de juillet 1867, à 10 heures A. M. sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds du magasin de marchandises sèches situé, au No 147, rue du Canal, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

20 juin—24,28 jt 5,9

AUSTIN THORPE & CO. vs. ROCHA BECKER & CO. A. Da Rocha, J. G. Becker & Wm. H. Ames ; BUTLER & PITKIN vs les mêmes.—WRIGHT, BRINKERHOFF & CO. vs. les mêmes.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. Nos 17,857, 18,570 et 18,571—En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, 24 de juillet 1867, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds du chantier et du fonds du magasin de marchandises sèches situé au No 138 rue de Chartres, entre St Louis et Toulouse, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisie dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui sera offert à douze mois de crédit, les acquéreurs fournissant leurs bons ou obligations avec cautions bonnes et solvables portant intérêt légal de leur date jusqu'à parfait paiement. Les dits acquéreurs déduiront du prix de leur adjudication et paieront au comptant leur proportion dans les frais du greffier, du shérif, de gardiennage et des annonces, s'élevant en totalité à la somme de $75 00, ou environ.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

6 juillet—6 11 12 15 17

ALMIRA DUBOIS, Administratrice de O. Dubois vs. WILLIAM MISH.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans — No 14,949 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nlle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt sept de juillet 1867, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Tous les droits, titres et intérêt du défendeur Wm Mish, à savoir : LA MOITIE INDIVISE, à

Trois certains Terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Charles, Poydras, du Camp et Gravier et désignés par les numéros Deux, Trois et Quatre, suivant plan dressé par Joseph Pilie, et devant ..., le 22 ... 1837.

Le No Deux mesure vingt-cinq pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue St Charles sur cent vingt-cinq pieds six pouces de profondeur.

Et les Nos Trois et Quatre mesurent, chacun, vingt-cinq pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue St Charles sur cent-soixante-dix pieds six pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Le dit autre terrain contigu au dit terrain No Quatre, à droite et mesure, mesure française, vingt deux pieds six pouces de face à la rue St Charles sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, ... de la rue Poydras ... de la rue Gravier par la propriété appartenant à la succession de M. Farris.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et appartenant.

Cette propriété a été acquise par le défunt O Dubois et le défendeur Wm. Mish conjointement de Jos Hernandez, suivant acte au rapport de H. B. Cenas, devant notaire public en cette ville, ... 1857 ...

Avec l'intérêt du dit défendeur Wm Mish, à savoir la moitié indivise du loyer accru de la propriété ... à la masse de la succession de O. Dubois ...

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

26 juin—3, 12, 20, 27 juillet

La Compagnie d'ASSURANCE MUTUELLE DE LA LOUISIANE vs. ANTONIO COSTA.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,377—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt sept de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain désigné par le numéro ..., situé dans l'ilet ... rues ... d'Espagne et Mandeville, dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans. Le dit terrain mesure ... pieds de face à la rue de Craps ...

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une bâtisse en bois, ... et bardeaux ... portant le No 321 sur la rue de Craps, une maison basse en bois couverte en bardeaux ...

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Joseph A. Diaz, suivant acte sous seing privé en date du 17 mars 1860 ...

2o—Un certain terrain avec une certaine portion de terre situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet ... borné par les rues Prosper, Anthony, Bourbon et Annette, désigné par ... et par le numéro ... suivant plan dressé par ... devant H. P. Caire ...

Le dit terrain mesure ... pieds de face ...

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une ... en bois.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Joseph A. Diaz, suivant acte sous seing privé en date du 17 mars 1859 ...

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

26 juin—3 juillet 12 20 27

W. S. Sullivan vs. le bateau à vapeur ANNA PERRET, le capitaine et les propriétaires—P. Cazeaux vs. les mêmes.

DEUXIEME ET TROISIEME Justices de Paix de la paroisse d'Orléans—Nos 1501 et 1865—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par les Honorables Deuxième et Troisième Justices de Paix de la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le LUNDI quinze de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Le bateau à vapeur ANNA PERRET, ensemble avec sa machine, ses agrès, etc., tel qu'il se trouve aujourd'hui au Nouveau Bassin, près du pont Megnoria.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, le dit bateau sera définitivement adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert à douze mois de crédit. L'acquéreur fournira son bon ou obligation, avec caution bonne et solvable, privilège sur le dit steamer, jusqu'à parfait paiement.

Le dit acquéreur paiera au comptant et en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces du shérif, du greffier et de gardiennage s'élevant à la somme de ... ou environ.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29 juin—4,8,12,15 juillet

Louis Schneider vs Léon Von Zinken.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,673—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI quinze de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Tous les droits, titres et intérêt du défendeur Léon Von Zinken, au jugement rendu en faveur des demandeurs au procès de Nelligan & Von Zinken vs George Musbach contre le défendeur audit procès, lequel porte le No 16,894 des dossiers de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. Le dit jugement étant pour la somme de six cent piastres ($600), avec huit pour cent d'intérêt l'an sur ladite somme du 13 février 1866 jusqu'à paiement et les frais d'instance.

Un appel suspensif en ayant été interjeté par le défendeur en la Cour Suprême, ou le procès est aujourd'hui en instance, je procéderai également, au même endroit et à la même heure à l'adjudication de tous les droits, titres et intérêt dudit défendeur dans le procès des dossiers de ladite Cour Suprême, portant le No 1,178 des dossiers de ladite Cour Suprême.

Le jugement appartient à Von Zinken seul et le procès a été institué à sa seule requête.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

3 juillet—6,9,12,15

MONTGOMERY frères & Co. vs. LOUIS C. D'HOMERGUE.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,836—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI quinze de juillet 1867, à 10 heures A. M., sur les lieux, à la vente publique et adjudication.

Savoir : à mon entrepôt, No 23 rue Jefferson.

Un lot de meubles et d'effets, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Et, de suite après, à l'Arsenal d'Etat, Allée St Antoine, près de la Cathédrale, même District.

Une voiture ;

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

3 juil—6, 9, 12, 15

HAWES & BOWEN vs M. W. WETMORE.

QUATRIEME Cour de District de la Nlle-Orléans—No 19,288—En vertu d'un ordre de saisie du 20 de juin 1867 et à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, treize de juillet 1867, à 10 heures A. M., sur les lieux, au troisième étage du magasin situé au No 49, rue Carondelet, dans le Premier District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Dix mille cautions de seconde main, un petit lot de barils vides, un baril contenant des bouteilles de grès, à bière, un baril contenant des haches rouillées, une grande boîte de graines de coton, un lot de planches de cyprès et une plateforme, tous suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis provisoirement dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

2 juillet—2, 6, 8, 11, 13

John H. Carter vs Mary Jane Laws, épouse de Francis T. Keeler.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—No 17,729—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI six août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville et faisant partie d'une grande étendue de terre connue autrefois sous le nom de propriété Kerillon, et désigné par le numéro Un de l'Ilet numéro Sept suivant plan de J. A. D'Hémécourt, arpenteur, et déposé en l'étude de Lucien Hermann, ci-devant notaire public en cette ville.

Le dit terrain est situé dans l'ilet compris entre les rues Lapeyrouse, Dupré, Onzaga et le Chemin de Gentilly, et mesure, mesure anglaise, cinquante pieds sept pouces deux lignes de face au Chemin de Gentilly, vingt pieds de largeur derrière, quatre-vingt-seize pieds onze pouces sept lignes de face à la rue Onzaga dont il forme l'angle et borné de l'autre côté par le terrain numéro Deux, suivant le dit plan.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de Hugh Robinson, suivant acte au rapport de Edouard Barnett, notaire public en cette ville, en date du 10 juin 1857.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

6 juil—15 23 30 aout 6

VENTES A L'ENCAN.

PAR WALTON & DESLONDE

Propriété de valeur, améliorées et non améliorées sur les rues Joséphine et Chippewa.

Deux magasins et résidences en briques et à étages sur les deux encoignures des rues Joséphine et Chippewa.

Des bâtisses à un étage et deux grands terrains sur les rues Joséphine et Chippewa.

Deux terrains faisant face aux rues Water et Levée, entre les rues Washington et Sixième.

JOHN KAISER et al. vs. Mme LOUISA R. KAISER, tutrice et al.—En partage—No 28,341—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE.

J. B. WALTON, encanteur.

Bureau No 47, rue Carondelet.

SAMEDI, le 13 juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues du Canal et de la Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 5 juin 1867, dossier de la Cour—No 28,341—il sera vendu les propriétés suivantes, savoir :

DIX TERRAINS, avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Chippewa, St-André et Annonciation, désignés par les Nos 1 à 10, inclusivement, selon un plan dressé par J. N. B. De Pouilly, assistant-voyer de la ville, daté le — juin 1867.

LE TERRAIN No 1 forme l'encoignure des rues Joséphine et Chippewa et mesure 42 pieds de face à la rue Joséphine, sur une profondeur de 120 pieds et une façade à la rue Chippewa de 120 pieds. Les améliorations sur ce terrain consistent en une bâtisse en briques à deux étages, occupée comme une maison d'habitation et une grocerie, ayant quatre chambres au premier et des dépendances en briques à deux étages ayant deux chambres en bas et deux chambres en haut.

LE TERRAIN No 2 mesure 28 pieds 4 pouces de face à la rue Joséphine, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

LE TERRAIN No 3 mesure 28 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Joséphine, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations sur ce terrain consistent en une bâtisse en bois à un étage.

LE TERRAIN No 4 mesure 28 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Joséphine, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations sur ce terrain consistent en une bâtisse en bois à un étage avec cuisine.

LE TERRAIN No 5 mesure 26 pieds 4 pouces de face à la rue Joséphine, sur une profondeur de 148 pieds 10 pouces, entre lignes parallèles. Les améliorations sur ce terrain consistent en une bâtisse en bois à un étage.

LE TERRAIN No 6 mesure 29 pieds 11 pouces de face à la rue Joséphine, sur une profondeur de 48 pieds 11 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations sur ce terrain consistent en une bâtisse en bois à un étage.

LE TERRAIN No 7 mesure 29 pieds 10 pouces de face à la rue Chippewa sur une profondeur de 117 pieds 7 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations sur ce terrain consistent en une bâtisse en bois à un étage.—Il est stipulé que les terrains Nos 6 et 7 deviendront la propriété de l'acquéreur du terrain No 7 laquelle bâtisse devra être enlevée de suite par l'acquéreur.

LE TERRAIN No 8 mesure 42 pieds de face rue à la Chippewa, sur une profondeur de 91 pieds 7 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations sur ce terrain consistent en deux bâtisses en bois à un étage. Cette partie des bâtisses sur le terrain No 8 qui empiète sur le terrain No 7 et 9 deviendra la propriété de l'acquéreur de partie du terrain No 8 et devra être enlevée de suite.

LE TERRAIN No 9 mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Chippewa, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations sur ce terrain consistent en une bâtisse en bois à un étage.

LE TERRAIN No 10 mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Chippewa sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations sur ce terrain consistent en une bâtisse en bois à un étage.

—Aussi—

DEUX TERRAINS, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Chippewa, Fulton et St André, désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan dressé par J. N. B. De Pouilly, assistant voyer de la ville, daté le — juin 1867.

LE TERRAIN No 1 forme l'encoignure des rues Joséphine et Chippewa et mesure ... pieds de face à la rue Joséphine sur une profondeur de 62 pieds 7 pouces entre lignes parallèles.—Les améliorations sur ce terrain consistent en une bâtisse en briques à deux étages ayant deux chambres au premier, deux cabinets au rez-de-chaussée et deux chambres et deux cabinets au premier.

LE TERRAIN No 2 touche au No 1 et mesure 34 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Joséphine sur une profondeur de 120 pieds 7 pouces entre lignes parallèles.—Les améliorations sur ce terrain consistent en une maison basse en bois couverte en ardoises ayant deux chambres et une cuisine en briques.

DEUX TERRAINS, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 23 borné par les rues Neuvième, Huitième, St Thomas et Chippewa, désignés par les Nos 9 et 10 selon un plan dressé par B Buisson, daté le 10 juin 1844 et déposé comme le plan No 22 dans le livre de plan No 2 dans l'étude de William Christy, notaire public. Les dits terrains mesurent chacun 31 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue Chippewa, sur une profondeur de 120 pieds.—Les améliorations sur ce terrain consistent en une vieille bâtisse en bois.

DEUX TERRAINS dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Water, Levée et Sixième et l'avenue Washington, désignés par les Nos 6 et 7.

LE TERRAIN No 6 mesure 26 pieds 6 pouces de face à chacune des rues Water et Levée sur une profondeur de 146 pieds 6 pouces entre lignes parallèles.

LE TERRAIN No 7 mesure 26 pieds 6 pouces de face à chacune des rues Water et Levée, sur une profondeur de 146 pieds 6 pouces sur la ligne du terrain No 6 et 146 pieds 10 pouces sur l'autre côté.

Termes et Conditions.

Un dixième du prix de l'adjudication au comptant, et le restant en billets de l'acquéreur ... mois ... ; les billets portant intérêt à ... pour cent l'an, du jour de la vente ... et par hypothèque sur la propriété vendue ...

Les actes de vente par-devant ... aux frais des acquéreurs y compris les timbres du gouvernement et de l'Etat.

8 juin—12 ... 16

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN & MARKS.

PAR HOFFMAN & MARKS.

S. S. ZELNICKER, encanteur.

Bureau, rue de Chartres, No 26.

VENDREDI, 12 juillet, à midi, il sera vendu—

Jaconats français, linons, toile et Union, grenadines unies et brodées, toile d'Irlande, mousseline suisse blanche, jaconats, tape checks, mousseline Jacquard, coton blanc et coton écru, indiennes françaises et américaines, bluets de 95 et 108 pouces, ginghams et ginga coton, cottonades, denims, coutil à matelas, stripes, toile du Nord, foulards, ... alpagas, mérinos, satinets, jeanes ... tweeds, flanelles, serviettes toile, couvertures de table, mouchoirs toile et coton, chaies dentelle, chemises de femmes, corsets, malakoffs, chemises blanches et de couleur, caleçons, bonneterie, cravates, etc.

Conditions à la vente. 12 juillet

PAR HOLZ BLOHM & CO.

Bottes, souliers et brodequins, marchandises sèches, habillements, chapeaux et articles en paille.

PAR HOLZ, BLOHM & Co.

JOHN C. BLOHM, Encanteur.

SAMEDI 13 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 31 de la rue de Chartres, il sera vendu—

125 caisses bottes, souliers et brodequins, pour hommes et jeunes garçons.

400 lots marchandises sèches étrangères et américaines, bien assorties.

228 lots d'habillements faits en ville.

346 douzaines de chapeaux de laine et casimirs, pour hommes, jeunes garçons et enfants.

67 lots d'articles en paille, garnitures, modes etc.

Conditions à la vente.

PAR E. ROGER & CO.

Bottes, Souliers, Brodequins, Linge fait, Chapeaux et Sacs de Voyage.

PAR E. ROGER & CO.,

O. DEJAN, encanteur.

SAMEDI 13 juillet, il sera vendu, à 11 heures précises, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée—

150 caisses bottes, souliers et brodequins.

100 caisses linge fait de saison,

50 douzaines chapeaux,

... sacs de voyage.

Conditions à la vente. 12 juillet

PAR BERNARD TURPIN.

Vin rouge de Bordeaux en barriques.

PAR BERNARD TURPIN.

F. L. TOURNE, encanteur.

VENDREDI le 12 juillet 1867, à 5 heures P. M. il sera vendu sur la levée, au pied de la rue des Ursulines, en débarquement du navire Cadieu, une ... de Bordeaux—

24 barriques vin rouge de Bordeaux.

Conditions—comptant en billets de ville de la dénomination de 5 à 10 piastres.

PAR FORSTALL & SPEAR.

Vente spéciale sans réserve de

25 caisses Linge fait d'été et d'hiver.

PAR FORSTALL & SPEAR,

PLACIDE J. SPEAR, encanteur.

Salle de vente 70 rue Bienville.

VENDREDI 12 juillet 1867, à 10 heures, il sera vendu à leur salle d'encan, No 70 rue Bienville, sans aucune réserve—

25 caisses linge fait de saison et d'hiver, comprenant en partie: pantalons satinet, Kentucky jeans, casimirs à carreaux et fantaisie, ... pantalons toile, ... pantalons Melton, ... et une quantité d'autres articles trop longs à énumérer.

—Aussi—

2 caisses bottes pour hommes, extra fines.

Le tout sera positivement vendu sans réserve.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis avant livraison. 11 juillet

PAR G. DE FERIET.

Vente positive et sans réserve, à l'enchère publique, de terrains de prix, situés dans le Second District.—Vente pour cause de départ.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau rue Royale, No 62.

SAMEDI 13 juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, il sera vendu à l'enchère publique les propriétés suivantes, savoir :

DIX TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet compris entre les rues Douane, David, Bienville et Salomon. Les dits terrains sont désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 10, 11, 12, 13 et 14.

Le tout d'après un plan exposé à la Bourse.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les actes de vente y compris les timbres de Revenu Intérieur des Etats Unis, pardevant Emile Bodin, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Résidence très agréable au No 38 de la rue de Marais, entre les rues Bienville et Douane.

SUCCESSION DE MADAME BENEDICTE ROBIN ALIAS ROBINETTE.

—No 27,890—

PAR G. DE FERIET, encanteur

Bureau, rue Royale No 62.

SAMEDI 3 août 1867 à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du ... 1867, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet compris entre les rues Marais, Bienville, Tremé et Douane, ... MAISON ... No 38 de la rue du Marais ...

[illegible]

Conditions—...

PAR G. DE FERIET.

Morceau de terre de prix dans le Deuxième District.

Succession de Jean Desmaries.

No 27, ...

PAR G. DE FERIET, encanteur.

Bureau No 62 rue Royale.

MARDI 23 juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du ... 1867 la propriété ci-après décrite, savoir :

Un morceau de terre situé au faubourg Jackson, ...

[illegible]

PAR CHARLES E. FORTIER.

Ilet de prix dans la rue du Canal, entre les rues Gayoso et Salcedo.

Succession de Philip Wiltz ... Heine et de sa femme Louise Dixon.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur,

Bureau, Passage de la Bourse No 7.

MARDI 23 juillet 1867 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, ... en vertu d'un ordre de la ... Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du ... 1867, il sera vendu, savoir :

L'ILET DE PRIX compris entre les rues du Canal, Gayoso et Salcedo, divisé en ... terrains ...

[illegible]

Conditions—La moitié comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis, ... et le reste à un an de crédit, en billets ... par hypothèque et privilège ... portant huit pour cent d'intérêt, de la date à parfait paiement.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant E. R. Nogues, notaire public aux frais des acquéreurs.

11 juin—22 29—5 10 16 juil.

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—L'Etat de la Louisiane vs. trente ... Attendu que Edmond Campanel ... vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffier de cette Cour, ... la dite vente fût enregistrée le ... septembre jour de juin de l'année 1867, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte relatif aux monitions et à la manière de procéder, approuvé le 10 mars 1855."

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par les présentes sommées à montrer ..., s'il y en a, pourquoi la vente ... la dite propriété ne serait pas confirmée et homologuée, ... de mauvais dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour toute autre cause quelconque, doivent faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le Shérif susdit le ... jour de ... 1867, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le ... de l'année 1867, dans l'affaire de John Coleman vs ..., portant le No 9837 du docket de cette Cour, à laquelle vente Edmond Campanel s'est rendu acquéreur pour le prix de $1,210 comptant.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir :

UNE CERTAINE PORTION DE TERRE (subdivisée en quatre terrains) située dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet compris entre les rues des Ursulines, de l'Hôpital, Rochéblave et Tonti. L'un des quatre terrains forme l'angle des rues des Ursulines et Tonti, et les autres terrains sont contigus au premier sur la rue des Ursulines. Les dits terrains, ayant ensemble une façade de cent neuf pieds, deux pouces et quatre lignes, sur une profondeur, chacun, de quatre vingt dix pieds quatre pouces et deux lignes. Les améliorations qui s'y trouvent.

Par ordre de la Cour,

WM WOELPER,
Greffier.

22 juin—6 et 20 juill.

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Je certifie par les présentes que le 10 juin 1867, jugement a été rendu dans cette cour, dans le procès suivant, dans les termes et ci-dessus savoir :

No 17,710—Marie Marguerite Reyd contre Marie Joseph L. G. Reyd—Sur motion de J. W. Dickinson, avocat de la demanderesse, et sur production de preuves en sa faveur—Il est ordonné et adjugé que le jugement par défaut inscrit le 28 mars 1867 soit maintenant confirmé et rendu définitif, qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, dame Marie Marguerite Reyd, et contre le défendeur, leur M. J. L. G. Reyd, son mari ; que la communauté d'acquêts et de gains existant jusqu'à ce jour entre les dites parties soit dissoute ; que la demanderesse recouvre ... piastres, avec intérêt ... la somme de trois mille cent vingt piastres à parfait paiement et ... légal, de la date de la demande ..., et le privilège que la loi accorde aux femmes sur les propriétés de leurs maris.

Il est de plus ordonné qu'un honoraire de cinquante piastres (vingt-cinq piastres chacun) soit accordé à D. Bernoudy et Théodore Duvert nommés estimateurs. La somme sera prélevée comme frais.

Jugement rendu le 10 juin 1867.

Jugement signé le 14 juin 1867.

CHAS LEAUMONT, juge.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 10 juillet de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-sept, et la quatre-vingt-douzième année de l'indépendance des Etats-Unis.

11 juill—16,2 10 aA. D. BERNOUDY, député greffier.

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Je certifie, par les présentes, que le 17 juin 1867, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants—No 23,415—Marie Pinckl contre Julius Fitzner.—Dans cette affaire soumise à la Cour pour adjudication la loi et les preuves étant en faveur de la demanderesse,—Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement de divorce *a vinculo matrimonii* soit et il est, par les présentes, rendu en faveur de la demanderesse, Marie Pinckl, et contre le défendeur Julius Fitzner, le dit défendeur, son mari—avec tous les frais.

Rendu le 7 juin 1867.

Signé le 21 juin 1867.

(Signé) E. T. FELLOWES, juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle Orléans ce 9 juillet de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-sept et la 92me année de l'indépendance des Etats-Unis.

J. O. CHALON,
Député Greffier.

10juil—10,16,20

VENTES A L'ENCAN.

PAR A. FEIBER

Vente importante de marchandises de fonds et de fantaisie, de bonneterie, bottes, souliers &c., etc.

PAR A. FEIBER

H. MARKS Encanteur.

IL sera vendu aujourd'hui ... à 10 heures ..., à son magasin No ... rue de Chartres— ... marchandises ... jeans ... cotons ... toiles imprimées, tape checks, ... casimir, drap d'été &c.

— Egalement —

475 lots habillements assortis et de lingerie.

Al caisses bottes et souliers.

22 ... chapeaux et casquettes.

Conditions à la vente. 12 juil

MONTGOMERY, BROS & CO.

Meubles. Meubles. Meubles

PAR MONTGOMERY & BRO.

R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, samedi, 13 juillet, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 87 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles

— TELS QUE —

Bois de lit en bois de gaou, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos tête-à-tête en acajou et ..., chaises à sièges à ressorts, table de centre ..., tables de nuit ..., batteries de cuisine ... et de plusieurs autres articles.

— EGALEMENT —

Une grande facture de lits cottage, chaises à sièges et bois et rotin ...

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies baroches, wagons etc., à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BROS,

R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu samedi ... à 11 heures du matin aux écuries de ... rue Gravier. Elégants chevaux appareillés ... de monture. Beaux mulets de tir. Belles vaches laitières.

AUSSI :

Buggies découverts et ... barouches, wagons, etc. Conditions—Comptant ...

PAR S. GUINAULT

Succession de Sylvestre Nérestant Rabassa

PAR S. GUINAULT, encanteur.

Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

MARDI ... juillet 1867 il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, en vertu d'un ordre de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du ... juin 1867, la propriété suivante :

Un lot de terre situé au ... de la Nouvelle-Orléans ... rue Ste Anne, Dumaine ...

[illegible]

Collection Meubles et Divers.

PAR S. GUINAULT encanteur.

VENDREDI ... il sera vendu à ... rue Bienville ... meubles et divers ...

[illegible]

Grande propriété sur le Chemin de Gentilly, à l'extrémité de l'Avenue S. Bernard.

PAR S. GUINAULT encanteur

[illegible]

Cette propriété convient admirablement pour ... potager ...

[illegible]

VACHES. VACHES.

PAR S. GUINAULT.

F. DUBOIS ..., Encanteur.

LUNDI ... juillet, ... il sera vendu ... vaches ... de M. ... Carrollton ...

[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Vingt actions du stock de l'Hôtel St-Charles.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., Encanteurs,

SAMEDI ... juillet, à midi, ... à la Bourse ...

[illegible]

H. M. VAN SOLINGEN & CO.

Fonds d'une boutique de forgeron et de charron, à l'encan.

PAR H. M. VAN SOLINGEN ...

EN vertu ...

[illegible]

PREMIER ETAT ANNUEL

DE LA

De la Compagnie d'Assurance des Facteurs et Commerçants,

Rue Carondelet, No ...

Nlle-Orléans, 30 Avril 1867.

LES Directeurs ... conformément à la charte ... suivant de ... mois expirant ...

Total des Primes reçues du 1er Septembre 1866 au 30 Avril 1867 ...

Risques d'incendie	[illegible]	
Risques maritimes	[illegible]	
Risques sur les ...	[illegible]	$...
Montant net des Primes		$...

Pertes payées, moins le sauvetage.

Sur les Risques d'incendie	[illegible]	
Sur les Risques maritimes	[illegible]	
Sur les Risques de ...	[illegible]	$... 151 12
Différence		$...
En moins les Ristournes	[illegible]	
Remboursés	[illegible]	
Frais d'organisation, dépenses générales, taxes ...	34 ...	
Total		$...
En moins Intérêt ... au crédit des Dépenses ...		$...
Excès		$...

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Billets de capital	$...
En caisse	...
Primes ...	...
Act ... de Chemin de fer ...	...
Meubles, installations ...	...
	$...

Primes non expirées ... avril 1867 ...

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

(Signé) MICHEL MUSSON, Président.

ED A. PALFREY, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans, ville de la Nlle Orléans.

Assermentés et signés pardevant moi le 13 mai 1867.

G. H. BRAUGHN,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer à partir du 15 ... un dividende ... pour cent ... paiements ... à partir d'après ...

MICHEL MUSSON, Président.

HARMON DOANE, Vice-Président.

ED. A. PALFREY, Secrétaire.

— DIRECTEURS. —

James Hewitt,	[illegible]
Jos W. Carroll,	[illegible]
W. A. Johnson,	[illegible]
J. W. Burbridge,	[illegible]
J. J. Nelson,	[illegible]
Moses Greenwood,	[illegible]
Alf. S. Hurt ...	[illegible]
J. G. Brown,	Wm. H. ...
J. H. Phelps,	H. M. Newhouse
Martin J. Smith,	W. B. T ...
J. Campbell,	Hugh ...
John Chaffe.	I. H. Teter ...

Compagnie d'Assurance Germania de la Nlle-Orléans.

PREMIER ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à la charte de la Compagnie par le bureau suivant :

Total des primes de ... au 30 ... 1867		182,54 ...
Primes d'incendie	127 ... 99	
Primes de ...	44 ... 52	
Primes de rivières	16,7... 77	182,545 ...
Moins Primes ...	2,4... 60	
Montant en ... risques non expirés	24,42... 85	27,... 85
Montant net des primes		154,174 13
Pertes payées		
Pertes par incendie	25,219 50	
...	[illegible]	
...	[illegible]	
	57,... 79	
Ré assurances	6 ... 02	
Dépenses, intérêt	25,8 ... 7	
Taxe et ...	4,... 02	
... compte	37,8... 13	121,154 21
Bénéfice net		30,219 93

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Billets pour ...	247,550 00	
Effets	4,883 ...	
Du, par comptes individuels	16,519 52	
Prêts sur garanties sur demande	37,889 00	
Prêts sur hypothèque	20,864 30	
Garanties des Etats Unis.	20,... 10	
En caisse	23,887 61	355,645

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

[Signé] E. MAIER, Secrétaire. D. MICHEL, Président

Assermentés et signés, pardevant moi, ce 12 avril 1867.

[Signé] G. H. BRAUGHN,
Deuxième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 11 du courant à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de 5 pour cent sur le capital) ya ou $10 par action, est déclaré et sera porté au crédit des billets d'actions non encore payés.

D. MICHEL, Président
C. T FORSTER, Vice Président.
E. MAIER, Secrétaire.

— *Directeurs :*

J. H. Elmer,	F. Wintz,	H. Blecke,
W. B. Schmidt,	H. F. Klumpp,	Geo. Wenk,
F. A. Luling,	C. T. Forster,	Louis Schwartz,
A. Bruhn,	F. Frok,	G. L. L. Mayer,
H. Zuberbier,	H. W. Schwartz,	Charles Bruck,
Thos Schwing,	Auguste Koenig,	D. Michel,
Chas Loeffler,	L. F. Berge,	G. H. Karstendick,
Julius Hoerner,	F. Rickert,	A. Claren.

13 avril—1m

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE—Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

DE LA NOUVELLE-ORLEANS à	Prix. 1re Classe.	Entrepont.	Pont.
St-Thomas	$80 00 or	$45 00 or	$27 50 or
Havane	40 00	20 00	10 00
Porto Rico	100 00	50 00	25 00
Hayti	140 00	70 00	35 50
Santiago de Cuba	145 00	72 50	35 25
Jamaïque	150 00	75 00	37 50
Guadeloupe	140 00	70 00	35 00
Martinique	140 00	70 00	35 00
Ste Lucie	145 00	72 50	36 25
St Vincent	150 00	75 00	37 50
La Grenade	150 00	75 00	37 50
La Trinidad	160 00	80 00	40 00
Demerari	165 00	82 50	41 25
Surinam	170 00	85 00	42 50
Cayenne	170 00	85 00	42 50
La Guayra	165 00	82 50	41 25
Porto Cabello	170 00	85 00	42 50
Ste Marthe	165 00	82 50	41 25
Colon	165 00	82 50	41 25

	1re classe.	2me classe.	Entrepont.
Buenaventura	214 50	165 75	107 27
Guayaquil	266 03	212 34	133 81
Payta	276 08	238 31	138 05
Lambayeque	295 03	267 20	147 51
Huanchaco	285 03	267 20	147 51
Casma	299 03	271 99	149 88
Huacho	304 42	276 72	167 24
San Jose	295 03	267 20	147 51
Pomental	295 03	267 20	147 51
Callao	316 79	290 92	158 35
Tambo Mora	333 79	305 13	166 45
Pisco	333 79	305 13	166 45
Chincha	332 90	305 13	166 45
Chala	361 03	321 51	180 68
Islay	375 53	347 71	187 75
Ilo	384 05	357 20	192 40
Arica	384 05	357 20	192 49
Pisagua	393 19	371 01	199 59
Mejillones	399 19	371 01	199 59
Iquique	399 19	371 01	199 59
Tocopilla	402 65	380 80	201 32
Cobija	402 65	380 80	201 32
Chanaral	412 32	390 34	206 16
Caldera	412 32	390 34	206 86
Carrisal Bayo	422 95	395 08	211 42
Huasco	422 95	395 08	211 42
Coquimbo	427 79	389 81	213 79
Valparaiso	441 79	411 63	220 89
San Francisco	242 37	221 59	121 18
Acapulco (Manzillo)	242 35	191 97	104 27
Punta Arenas	207 00	150 00	107 50
Realejo (Corinto)	255 10	248 25	133 29
La Union	279 50	211 56	138 50
La Libertad	233 75	216 75	141 75
Acajutla	249 00	227 00	149 00
San Jose	254 25	227 25	151 20

Passage dans une cabine de pont avant et arrière 2d pont arrière de la Nlle-Orléans à Saint Nazaire $240 au or

Passage dans une cabine de pont avant 210

Passage d'entrepont 120

Un supplément de $25 en or devra être payé pour un lit occupé dans les cabines extérieures du 1er pont.

Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas.

Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.

Les enfants de 8 à 12 paient demi place.

Au-dessus place entière.

Il est accordé un lit pour deux enfants payant demie place.

Aussi bien que pour quatre enfants payant quart de place.

Dans le cas où une famille comprendrait plusieurs enfants au-dessous de 3 ans, la gratuité ne sera accordée qu'à l'un d'eux, les autres paieront quart de place.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 or sur le prix de la double traversée, si le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement ; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues DARIEN partira de la Nouvelle-Orléans tous les 14 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez

VICTOR PERRILLIAT, agent,
127, rue de la Commune.

10 janv 1an L L 2 1

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord :

PEREIRE	Duchesne	Samedi 29 juin
VILLE-DE-PARIS	Surmont	Samedi 13 juill.
EUROPE	capitaine Lemarié	Samedi 27 juill.
ST-LAURENT	Bocande	Samedi 10 août.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier.

POUR BREST OU LE HAVRE.

Première cabine, $150 | Seconde cabine, $100.

POUR PARIS.

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord.

Première cabine, $155 | Seconde cabine, $103.

Les bagages seront marqués pour Paris.

Soins médicaux gratuits.

STEAMERS EXTRA POUR LE HAVRE, directement.

VERA CRUZ, capitaine ..., samedi 20 juillet.

Passagers de cabine, $100 en or—Entrepont, $40 en "currency", le vin compris.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen qui en reviennent, en prenant les steamers de cette ligne, évitent les risques pour cela du passage sur les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

14avril 1an V. PERRILLIAT 127 rue Commune.

L'Exposition de Paris.

La Ligne Inman—Steamers de la Malle,

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Viande et excellent accommodement.

Passage de Première Classe, en or :

New York à Liverpool	$110.	Aller et retour,	$175.
New York à Londres	$115.	Aller et retour,	$...
New York à Paris,	$125,	Aller et retour,	$...

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à

ELLIOT & McKEEVER,
Rue Gravier, No 109.

21avril—3m

Hambourg et la Nlle-Orléans.

Communication, par Steamer, entre la Nouvelle-Orléans et Hambourg.

LA COMPAGNIE AMERICAINE DE PAQUEBOTS DE HAMBOURG a mis, de décider, a ... des ... commerçants ... paquebots ... entre la NLLE ORLEANS et HAMBOURG. Il a été résolu, pour la ... d'envoyer ... la Nouvelle-Orléans ... beaux steamers ... qui fait le service entre le port de New York et celui de Hambourg. Les dates de départ ont été fixées comme suit :

De HAMBOURG, le 1er Octobre et 1er Novembre.

De la Nlle ORLEANS, 15 Novembre et 15 Décembre.

— Prix du Passage —

De Hambourg à la Nouvelle Orléans ou de la Nouvelle-Orléans à Hambourg, (Southampton et Havre).

1ère chambre.	2me chambre.	Entrepont.
$150 en or.	$112 50 en or,	$45 en or.

Pour plus de détails, s'adresser à

WILLIAMS, RUPERTI & CO.,
Rue Carondelet, No 29, ou à
MARRY & CO. rue Gravier, No 1..
C. B. RICHARD & BOAZ
Agents généraux pour l'Amérique de la ligne
Hamburg Americsn Packet Co.,
26 mars—1an 61 Broad Street, New York.

De la Nlle-Orléans à New York.

POUR TOUT LE VOYAGE,

CINQUANTE PIASTRES.

La route la moins coûteuse et la plus agréable pour New York, par la voie de

SAVANNAH.

Pour New York, $50. Pour New York $50

Les steamers suivants, l'un de la première classe partiront de Savannah pour New York tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS.

Ligne Murray, Départ les Jeudis,	Ligne Atlantic M S S Co, Départ les Samedis	Ligne Empire départ les samedis
LEO, Comnt. Dearborn	HERMAN LIVINGSTON, Comnt. Baker,	SAN SALVADOR, Comnt. Nickerson
VIRGO, Comnt. Buckley	GEN. BARNES Comnt. Morgan,	SAN JACINTO Comnt. Atkins.

Les emménagements sont supérieurs à ceux de tous les steamers de la ... du Sud.

La table est fournie de tout ce que les marchés de New York et de Savannah peuvent fournir de mieux.

Il y a de beaux wagons à coucher sur tous les convois de nuit, de Mobile à Savannah.—De la Nlle Orléans à New York, cinq jours et demie.

On peut acheter des billets, pour tout le voyage, au bureau du "Mobile and Great Northern Rail Road," dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, et au No 124 de la rue de la Commune. Ces billets sont bons pour l'un ou l'autre de ces steamers.

Demandez les billets pour voyager par la voie de Savannah.

GEO. A. McCLOSKEY,
Agent général pour les voyages.

20 juin—3m

Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York, LIGNE DU "STAR."

VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE.

MORNING STAR	2500 tonneaux	Nelson,	comm.
GUIDING STAR	2500	Berry,	"
MISSISSIPPI	2300	Sumner,	"
MERRIMACK	2200	Vanstre,	"
HAVANA	2000	Palmer,	"
MONTEREY	1400	Edwards,	"
MARIPOSA	1400	Quick,	"
MATANZAS	1400	Ryder	"
MISSOURI	1400	Hudson	"

Wharf de la Compagnie, vis à vis de la place Jackson.

On recevra du fret pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du fret et du passage seront aussi raisonnables que possible.

Pour fret ou passage, s'adresser à

CREEVY, NICKERSON & CO, agents,
33 rue Carondelet, Nlle-Orléans.
Geo. B. HARTSON, président,
61 No 5, Bowling Green, New-York.

18 sept—1an

Pour New York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE

Des Steamers suivants :

GEO. CROMWELL	Capitaine E. E. Vaill,
GEO. WASHINGTON	Capitaine E. V. Gager,
GEN. GRANT	Capitaine E. W. Holmes,
GEN. MEADE	Capitaine A. W. Sampson

Le steamer

GEN. GRANT,

Commandant E. W. Holmes,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Le DIMANCHE, 14 juillet, à 8 heures du matin.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissement pour BREME.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet, No 41.

4 mai—1an

BABCOCK & Co. Successeurs de MALAHCHER & CO.,

IMPORTATEURS, marchands de Comestibles en gros, Vins fins, Liqueurs, Cigares, &c.,

No 34 rue Tchoupitoulas,

Nouvelle-Orléans, Lne

Farine, Porc, Bacon, Graisse, Beurre, Fromage, constamment en magasin, et aux plus bas prix du marché.

Provisions d'habitations et de famille aux plus bas prix. 10 févr

FONDERIE DE LEEDS

[ETABLIE EN 1825.]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des bouilloires, des moulins à sucre, des chaudières à sucre, des machines à dessécher, des moulins à scie, des presses à coton, des vis de Newell, des roches et fourneaux, des grils ; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toute espèce de machines pour le Sud,

18mars—1an LEEDS & CO

Mr. l'Editeur de l'ABEILLE,

En parcourant les colonnes de votre estimable journal, nous y avons rencontré un avis dans lequel une certaine dame, qui dit se nommer Henriette Himely y Pintado et qui prétend avoir des droits légaux aux terres laissées par feu Sebastian Pintado annonce au public qu'elle recevra des ouvertures, &c. &c.

Voudriez-vous, Mr. l'Editeur, m'accorder une place dans votre estimable journal, afin de faire savoir à la dame en question et au public en général, que le sieur Vicente Sebastian Pintado n'a jamais été marié qu'une seule fois et a laissé pour seuls et uniques héritiers Ma. Teresa Eulalia Valderas, son épouse légitime, "qui vit encore," et quatre garçons : Vicente Tranquilino, Facundo Eligio, Eudaldo Gregorio et Nicolas Augusto Pintado—dont cinq résident dans la Paroisse Assomption.

En le faisant vous obligerez votre serviteur,

VICENTE T. PINTADO.

Assomption, le 11 juin 1867. 16 juin—1m

POUR LE TEXAS

Route intérieure par la Baie de Berwick, par la voie du

Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Les passagers prennent le ferry, en face de la Place Jackson, les Dimanches, et Jeudis, à 8 heures du matin, pour le convoi qui part du dépôt d'Alger à 8 heures 30 minutes et arrive à la Baie de Berwick à midi 30 minutes. Ils s'embarquent, sur le steamer de la ligne Morgan, pour GALVESTON et INDIANOLA, comme suit :

MATAGORDA, Capt. Lewis ... les Dimanches, les Jeudis.

Ces steamers se relient, à l'aller et au retour, avec des convois du chemin de fer de Galveston à Houston, de Houston à Mexican.

On peut acheter des billets et retenir des chambres tous les jours (excepté les dimanches) jusqu'à 6 heures du soir, au bureau de la Compagnie du Chemin de fer des Opelousas, rue du Canal, No 69, ou au débarcadère du ferry, le matin du départ.

G. W. R. BAYLEY,
Surintendant.

11 juillet

REDUCTION DE PRIX.

Pour la Grande Ile (lieu de bains) et les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur SAN NICOLAS, capitaine Harvey, a repris son service régulier à la côte du Golfe.

Il partira de la tête du canal Harvey, en face du Stock Landing, Jefferson City, les samedis, les mardis et les jeudis à 8 heures du matin. Il partira de la Grande Ile, pour s'en revenir, les lundis, les mercredis et les vendredis, à 8 heures du matin.—N. B. Un dîner sera le seul repas servi à bord.

Prix du passage ....$3 50.

Pour plus de détails s'adresser à

HARVEY, Mc MAHON & Co.,
rue Carondelet, No 1,2.

11 juil—1 m

VILLES DE BAINS.

LE STEAMER "CREOLE",

Pour la Baie St-Louis, la Passe Christian, Mississippi City, Biloxi et Ocean Springs.

Baie St-Louis et Passe Christian	$1 50
Mississippi City, et Biloxi	2 00
Ocean Springs	2 50
Pascagoula	4 00

Le beau steamer CREOLE, à basse pression, très bien marcheur, commandant Charles Walker, reprendra son service régulier, comme suit :

Les MARDIS, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin du Chemin de fer Pontchartrain.

Les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin du Chemin de fer Pontchartrain.

Pour Pascagoula tous les MARDIS et SAMEDIS à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi du Chemin de fer Pontchartrain.

Retour :

Le Créole part d'Ocean Springs les Mercredis soir et les Vendredis matin et les Dimanches soir.

Il part de Pascagoula tous les Dimanches et Mercredis.

Le service sera régulier, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

N. B.—Les bagages seront expédiés pour les susdits ports par le N. O. Express Co, bureau 34 rue Commune, ... St Charles. Tout fret expédié doit être marqué pour le steamer Créole.

Pour plus de détails, s'adresser à

PETER MARCY,
Rue Carondelet, No 25.

7 juill

LIGNE DES BORDS DE LA MER

Bateau quotidien de la Baie St-Louis et de la Passe Christian.

$1 50 ....PASSAGE..........$1 50

Le beau bateau à vapeur CAMELIA, très bon marcheur et à basse pression, capitaine Geo. B. Blakeslee, partira TOUS LES JOURS (excepté les dimanches), à l'arrivée du convoi de midi du Chemin de fer Pontchartrain, pour la Baie St Louis et la Passe Christian.

Retour—Il partira de la Passe Christian TOUS LES JOURS (excepté les samedis), à 9 heures du soir et de la Baie St Louis à 10 heures, HEURES PRECISES pour revenir en ville.

Le service sera régulier, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

S'adresser à COHEN M. SORIA,
Rue Carondelet, No 10.

2 juil

Excursion du DIMANCHE à Mandeville et à Madisonville

Le bateau à vapeur LAURA, bon marcheur et à basse pression, partira tous les DIMANCHES à partir du 1er mai, de l'extrémité du chemin de fer du Lac, à l'arrivée du convoi de 8 heures et demie du matin, pour Mandeville et Madisonville, et sera de retour le même jour.

Les LUNDIS et JEUDIS à l'arrivée du convoi de midi : Les MARDIS, MERCREDIS, VENDREDIS, et SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de ... P. M.

Départs de retour—De Covington les MARDIS et VENDREDIS ... heures du matin.

De Madisonville—Les LUNDIS, MERCREDIS, JEUDIS et SAMEDIS ... heures du matin. Les arrivées à Mandeville ... pour le train de 7 heures A. M.

Le bateau attendra ... Lundis et Jeudis pour Covington.

Les voyages seront réguliers, à moins de mauvais temps et de basses eaux.

L. FRIGERIO Jr.
rue de Chartres No 2..

1er juin—3m

Nouvelle route aux Attakapas ;

La Compagnie de paquebots de la Nlle-Orléans, Ste Marie et St Martin, ayant fait l'achat du steamer ... INGOMAR, capitaine P. F. Baker, ... pour ... le bayou Teche ...

L'INGOMAR part de ... les Dimanches et les Jeudis, à l'arrivée du ... à vapeur ... Lafourche ...

[illegible]

Pour les détails, s'adresser à ... chez MM. ... ou à ... Nlle Orléans.

Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans des Opelousas et de l'Ouest et la Compagnie de transport et de la malle des Attakapas.

Fret pour les débarcadères du Bayou Teche.

TOUT fret ... bayou ... et ... 30 pour cent ...

[illegible]

Président de la Compagnie ... J. TUPPER,
Président de la Compagnie de transport et des Attakapas.

COMPAGNIE DE PAQUEBOTS DU BAYOU SARA.

Le LAFOURCHE,

Capitaine W. B. ..., ... partira ... les MERCREDIS et SAMEDIS ...

Le NINA SIMMES,

Capitaine Geo. ..., ... partira les LUNDIS, ... VENDREDIS ...

Le WILD WAGONER, est en réparation.

A C GODDIN Président
H. C. ..., Agent pour les paquebots.

Bateau de la Nouvelle-Orléans, Caire et de Louisville, vitesse, confort et sûreté.

Départ, les MERCREDIS, ...

Le magnifique bateau à vapeur

RICHMOND,

neuf et à basse pression, capitaine J. Stut Neal, ... les ports du Nord, de l'Ouest, et avec les bateaux de la Rivière Cumberland.

Le bateau est tout neuf, il offre tous les agréments modernes et le plus grand confort aux passagers. ... RICHMOND ... patronage des voyageurs.

On peut voir un plan des chambres et retenir le passage au bureau de

SINNOTT & ADAMS,
Commune, No 23,
H. C. RARIDEN,
agent pour les paquebots.

7juillet—1m

NLLE ORLEANS, CAIRO ET ST LOUIS.

Le bateau à vapeur

GREAT REPUBLIC,

capitaine W. B. Donaldson, commis Samuel ... partira de la Nlle-Orléans, pour ST LOUIS, CAIRO, MEMPHIS et tous les débarcadères intermédiaires, comme suit :

11 JUILLET.	8 AOUT.

Il se relie avec le chemin de fer de Memphis et de Charleston, à Caire avec le chemin de fer Illinois Central, pour tous les points au Nord, à l'Est et pour les Canadas, avec les bateaux de la rivière Ohio, pour Paducah, Nashville, Evansville et Cincinnati.

On peut voir un plan des chambres et retenir le passage au bureau de

J. A. STEVENSON rue Front No 5,
H. C. Rariden, agent pour les bateaux.

7juillet—1m

DEPART tous les MERCREDIS à cinq heures du soir pour Opelousas. Le beau bateau neuf, à fond plat ... ANNIE WAGLEY, capt. O. Hockey, M. Kenison, commis—[en remplacement du steamer Victory] partira pour Opelousas, Washington, Port Barré, ... Bayou Rouge, ... et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du bayou Courtableau pour ... Pour fret ou passage, s'adresser à J. R. CARLIN, 81 Vieille Levée.

J. S. PAGAUD, Agent d'annonces, 59 rue Gravier.

21 juin

Bateau de la Nouvelle-Orléans et du Bayou Sara.

DEUX FOIS PAR SEMAINE.

Le DIMANCHE, à 5 heures du matin, et le MERCREDI, à 5 heures du soir.

Pour Bayou Sara, et tous les débarcadères intermédiaires de la côte—Le magnifique paquebot Iberville, capitaine Emile F. Gros, commis J. G. Landry, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.—RETOUR—Il partira de Bayou Sara tous les LUNDIS et JEUDIS soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

J. S. KELL, rue Tchoupitoulas, No 4
J. J. COMAUX rue St-Louis, No 4

5juillet—1m

Paquebots de Vicksburg.

Paquebots de la Malle des Etats-Unis, Caire, Memphis, Vicksburg, Natchez et Nlle-Orléans.

Départ, tous les deux MARDIS, à 5 heures P. M.

Pour Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St Joseph, Water Proof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

Le magnifique paquebot neuf

ROBERT E. LEE,

Capitaine Wm. B. Richardson

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Jours de départ, tous les deux MARDIS, à 5 h P. M.

Cairo, Memphis, Greenville, Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans.

Paquebot régulier de la malle des Etats Unis

GEN. JOHN A. QUITMAN,

Capitaine J. M. White,

partira, ainsi qu'il est dit ci dessus, pour Cairo, Memphis, Greenville, Grand Lake, Princeton, Ashton, Skipwith, Providence, Goodrich's Landing, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St Joseph, Waterproof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

P. S.—Ces bateaux à vapeur se relient, à Vicksburg, avec des paquebots qui font le service des rivières Yazoo, Tallahatchie, Deer Creek, Sunflower, et prendront du fret, avec le privilège de rembarquement.

Pour fret ou passage sur ces bateaux, s'adresser à bord, ou à

P. S.—Des chars extra seront ajoutés aux trains partant de Memphis et de Cairo, pour la commodité des voyageurs arrivant par les dits bateaux.

GEO. D. HITE, rue Tchoupitoulas, No 17,
A. BRITTON & CO, rue Front, No 7,

16 fév—1 an

Changement de Local.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 30 juin 1867.

CETTE Compagnie a transporté son bureau à la "nouvelle bâtisse en marbre," No 120 de la rue de la Commune.

CHAS. BRIGGS,
Président.

30 juin—3m

Médecines.

Le soussigné vient de recevoir de France et offre à vendre à bon marché : Sirop de violettes, Huile d'amandes douces, Siropantiscorbutique de Portal, Sulfate de morphine, Granules de Digitalines, Lactate de fer manganeux, Bi-Sulfate de quinine cristallisée, Ergotine, Pyrophosphate de fer, Citro ammoniacale, Irrigateurs Eguisier, Extrait hydro-alcoolique de quinquina jaune royal, Charpie française, Papier à cautère, Pois d'Iris, Pâte pectorale à la violette, Pâte d'Escargot, Pâte de Regnault, Pâte d'Aubergier, Pâte de nafé, Pilules de Leroy, Remède de Leroy, Phosphate de fer de Leras, Sirop de raifort iodé, Chlorure de Labarraque, Robinade de Laville et une infinité d'autres articles trop longs à énumérer.

Une injection infaillible pour certaine maladie.

L. GAMOTIS, pharmacien,
Encoignure Remparts et Hôpital.

16juin—1m

G. W. DUNBAR & FILS,

LIQUEURS

DE TOUTE ESPECE,

Sirops, fruits conservés, vins.

12 & 14 rue St-Louis, 12 & 14

NOUVELLE-ORLEANS

Compagnie Ætna d'Assurance de la vie, Hartford, Conn.

ACTIF..........$5,000,000

Organisée en 1820.

"Cinquante pour cent de dividende"—Elle n'a jamais mis une réclamation en litige".

ELLE PAIE PROMPTEMENT.

KING & FITZGERALD, agents,
Rue Carondelet, No 2

7mai—1an

Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans.

CETTE Compagnie s'est transportée du No 186 de la rue de la Commune, près la rue St-Charles, au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hotel. Elle enverra prendre les passagers et le bagage, dans tous les quartiers de la ville, à temps pour les départs des convois de chemins de fer, les steamers ou bateaux à vapeur.

Elle transporte du bagage, du fret, &c., d'une partie de la ville à une autre et fournit des omnibus pour les bals, piques-niques, &c, et pour les funérailles.

Les personnes qui habitent les endroits de bains ou le long des différends chemins de fer peuvent faire venir leurs fruits, leur gibier, des paquets, du fret, dans tous les quartiers de la ville en les faisant marquer convenablement aux soins de la compagnie. On peut se procurer des étiquettes en s'adressant au bureau ou aux messagers.

Cette ligne est représentée par des messagers sur tous les convois qui viennent en ville ; les passagers peuvent ainsi s'assurer des places dans les omnibus et faire noter leur bagage pour un hôtel, un chemin de fer, un bateau quelconque, ou pour une partie quelconque de la ville.

11 mai—3m

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, excepté le Dimanche, à DEUX HEURES ET DEMIE de l'après midi, et se reliera au CONVOI QUOTIDIEN DES PASSAGERS qui part d'Alger à TROIS HEURES de l'après midi.

Le ferry partira du même endroit à HUIT HEURES DU MATIN, les DIMANCHES, MARDIS, JEUDIS, et SAMEDIS pour le convoi qui part d'Alger à HUIT HEURES ET DEMIE DU MATIN et se relie au STEAMER DU TEXAS, à la BAIE DE BERWICK.

Ce convoi s'arrêtera pour y prendre les passagers.

Un convoi de passagers partira de Brashear TOUS LES JOURS, excepté le Dimanche, à SIX HEURES VINGT MINUTES DU MATIN et arrivera à Alger à DIX HEURES VINGT MINUTES DU MATIN, et un train de passagers partira de Brashear à 1 heure P. M. les Dimanches et Jeudis, et arrivera à Alger à 5 P. M.

Les MARDIS, et SAMEDIS, un convoi de passagers partira de Brashear à l'arrivée du steamer de Galveston. Ce convoi s'arrêtera aux stations pour prendre les passagers lorsque le conducteur aura été averti ou quand on fera des signaux.

Des billets pour tout le trajet, par bateaux à vapeur et diligences, pour tous les points du Bayou Teche à la Nlle-Ibérie et pour St Martinville, Vermillionville, Grand Coteau, Opelousas et Washington, sont à vendre au bureau de la Compagnie, No 69 de la rue du Canal, ou au bureau du débarcadère du ferry, une demi-heure avant le départ.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle Orléans, au coin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir ou de livrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin de fer et les débarcadères du Teche, sera reçu tous les jours (excepté le dimanche) de 7 heures du matin à 3 heures du soir au pied de la rue Ste Anne. Le fret livré avant 3 heures et demie de l'après midi, sera expédié le même jour.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY,
Surintendant.

11juillet

Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nlle Orléans, de Jackson et du Nord.

Bureau du Surintendant Général.

Nlle-Orléans, 26 juin 1867.

A partir du 10 juillet prochain, le prix local du passage sera de sept cents par mille. Il sera fait un escompte de deux cents par mille aux personnes qui achèteront des billets avant d'entrer dans les chars. Le bureau des billets sera ouvert aux stations une demi-heure avant le départ des convois.

J. S. WILLIAMS, surintendant-général.
ED. WARE, agent général pour les billets.

27juin au 11 juill.

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENTS DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.

A partir de JEUDI, 4 AVRIL, les convois de ce chemin de fer partiront comme suit :

DE LA VILLE.			DU LAC.		
6	h. A. M.,	char à cheval.	5½	h. A. M.,	char à vapeur
7½	"	char à vapeur.	7	"	"
[illegible]			[illegible]		

— ARRANGEMENT DU DIMANCHE —

Il y a des CHARS A VAPEUR qui partiront de la ville à toutes les demi heures des DIMANCHES MATIN, à 6 heures, au lieu de chars à cheval.

Un ... convoi de la ville tous les Dimanches, à 8 heures de l'après midi.

[illegible]

Passage pour aller et retour le même jour 25 cts.

[illegible] 15 cents pour aller ou revenir.

GEORGE PANDELLY,
Surintendant-général.

4avril

COMFORT, VITESSE ET SURETE.

Chemin de Fer Central de l'Illinois.

Le Chemin le plus court de la Nouvelle-Orléans à New-York et toutes les villes de l'Est.

DEUX Convois ... partent de Cairo tous les jours ... à l'arrivée des convois et des steamers du Sud.

On va de la Nlle-Orléans à New-York en trois jours et demi.

Pour les billets pour tout la route (à la Nlle Orléans) s'adresser au bureau du Grand Chemin de fer de la Nlle Orléans de Jackson et du Nord, au bas de la City Hall, sur ... du Camp et Commune, ... à Rotonde de l'Hôtel St-Charles, ... Central à Cairo.

M. HUGHITT,
Surintendant général, Chicago.
W. P. JOHNSON,
Agent général pour les passagers, à Chicago.
F. LONGLEY,
Agent à la Nlle-Orléans.

18 mai—1an

Un avenir brillant pour le Sud !

ARTICLES

Fabriqués à la Nouvelle-Orléans, et qui ne sauraient être surpassés sous le rapport de la qualité ou du prix.

LEVI & NAVRA,

171......RUE POYDRAS......171.

(Entre St Charles et Carondelet.)

SUCCURSALE

Levi, Navra & Co.,

174......RUE DU CANAL......174.

(Entre Baronne et Philippa.)

N'AYANT jamais publié d'annonces, car il avait consommé depuis longtemps à ... les plus grands importateurs jobbers et fabricants de PORCELAINE, VERRERIE FAIENCE, FERBLANTERIE, COUTELLERIE, PLAQUE, et de tous les ARTICLES DE MENAGE, ET FOURNEAUX DES MEILLEURES FONDERIES et ayant les derniers perfectionnements.

Ils ont le plaisir d'annoncer au public que, leurs relations avec les plus grandes fabriques d'Europe et d'Amérique les mettent à même d'obtenir les articles de première main et de les vendre aussi à plus bas prix d'aucune maison du Sud, qu'aucune autre maison des Etats Unis. Ils continueront de le faire en faveur de ceux qui les honoreront de leur appui.

A la dernière Foire de l'Etat de la Louisiane, laquelle a eu lieu à la Nouvelle-Orléans, ils ont reçu sous le titre d'INDUSTRIE DOMESTIQUE, plus de prix qu'aucun autre exposant dans leur genre d'articles. Beaucoup de personnes ont été étonnées que de semblables objets puissent être manufacturés au Sud.

Diplôme, médaille en argent et $50 pour les meilleurs articles connus sous le nom de JAPAN WARE.

Diplôme et $20 pour la meilleure FERBLANTERIE.

Diplôme et $50 pour le meilleur FILTRE D'EAU DU MISSISSIPPI.

$50 pour les meilleures GARNITURES DE FOURNEAUX.

Tout ce qu'ils demandent, c'est que les marchands de la ville, ceux de la campagne et autres acheteurs s'adressent à eux avant, acheter ailleurs. Ils les convaincront qu'ils ont un plus grand stock, un plus grand assortiment et vendent à meilleur marché qu'aucune autre établissement du pays, sans excepter New York.

LEVI & NAVRA,

Rue Poydras, No 171, entre les rues St Charles et Carondelet.—Succursale—No 174 de la rue du Canal, entre les rues Baronne et Philippa.

31 mars—1an

LONDON & LANCASHIRE FIRE INSURANCE COMPANY.

(Compagnie d'Assurance de Londres et de Lancashire.)

CAPITAL..........$5,000 000.

R. G. MUSGROVE, agent général.

63......Carondelet......63. 13mars

PERUVIAN BARK BITTERS.

(Bitters de Quinquina du Pérou.)

CELEBRE TONIQUE ET ALTERANT

Amer infaillible pour prévenir les fièvres en frisson.

PREPARE A LA NOUVELLE ORLEANS d'après la recette d'un médecin pratiquant du sud, d'une science reconnue, composé de la meilleure ECORCE QUINQUINA ROUGE DU PEROU choisie spécialement à cet effet.

Les PROPRIETAIRES offrent le PERUVIAN BARK BITTERS comme un préventif de la fièvre en f,l, son, un excellent altérant et tonique, convenant parfaitement au CLIMAT DU SUD, UN DEPURATI DU SANG et autres FLUIDES, un STIMULAN AGREABLE.

Cet AMER guérit de la DISPEPSIE, de l'INDIGESTION, de la MALADIE DE FOIE, de la DIARRHEE CHRONIQUE, de la FIEVRE INTERMITTENTE, de la FIEVRE EN FRISSON, de toutes les MALADIES provenant du FOIE, de l'ESTOMAC, des INTESTINS et de toutes les AFFECTIONS PERIODIQUES.

Dr. M. PERI & Co., seuls propriétaires et fabricants.

NLLE-ORLEANS (Le.), 124, rue de Chartres.

Geo. L. KOUNS & Bro., rue de la Commune, No 39, [Agents pour la vente en gros].

A VENDRE PAR TOUS LES DROGUISTES ET MARCHANDS. 26 mars—1an

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL—JUILLET 1867.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent : —en cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au consulat.

B	J
Brunet Pierre	Juliot Joseph
Borde Pierre Mme	L
Bonnagé J J	Lang Emmanuel
Brousset Dominique	Landraud Célestin
Bouklage Armand	Le Boul Eugène
Bertin Henri	Larnas Marie-Alexis
C	Lauch Antoine
Commony Pierre Emile	Lombard Charles
Casting Alexandre	Landon Jean-Baptiste
D	M
De Grandmont Henri Rossignol	Mizzi Joseph
De Massot de Lafond Henri	N
Davisson C, ex consul des E. U à Bordeaux	Nadau de Blonval
Durck Michel, originaire de Strasbourg	Negre Antoine
Duttee Alexis	P
F	Pécoul
Falc Stéphanie, Mme veuve	Poulin Mme veuve, née Catherine Breden
Froissard Joseph	R
Fayot Edouard Etienne, des Opelousas, Lne	Ricateau Charles
G	Raynaud Jules
Grillitot Joseph	Raspaud Félix
Goyaux Lucien	Renard Alponse
Grenet Paul	S
H	Stéphany Adrien
Hermann Ferdinand Wilhem	Sauvage Noël
Hermann Léonie	T
	Tujague Gabriel
	V
	Verges Hippolyte
	W
	Waller Claude

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St Louis, No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

1er juillet.

VICTORIN ROMAN vs SES CREANCIERS

No 23,036.

AVIS est par le présent donné aux créanciers du susdit insolvable, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la première publication du présent avis, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le syndic ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. D. C. BYERLY, Greffier.

10juil 15, 20

AVIS.

LES créanciers de la succession de SYLVESTRE NERESTANT RABASSA, sont notifiés de présenter au soussigné le montant de leurs réclamations et les titres sur lesquels elles sont fondées, et les personnes qui doivent à ladite succession sont requises de régler immédiatement.

MANUEL ELLIOT, administrateur,
Passage de la Bourse, No 60.

29 juin—3f en 10j

VENTES DE CONSTABLE.

CHARLES GABLE contre AMES.

COUR de la Deuxième Justice de Paix de la Paroisse d'Orléans—No ... en vertu d'un writ de ... dans l'affaire ci-dessus, ... je vendrai ... le VENDREDI ... à la ...

[illegible]

AVIS JUDICIAIRES.

S. D. Grafton vs ses créanciers et les créanciers de S. D. Grafton & Co—No 17,037.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le syndic ne serait pas approuvé et homologué et les fonds répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, D. C. BYERLY, Greffier.

5 juil—...

Succession de Mme Valentine Rothaug.

LES CREANCIERS et ... de cette succession sont notifiés ... le présent ... et d'y ... ses ... d'administration ...

SAMBOLA & DUCROS, Avocats,
Passage de la Bourse, ... Conti.

8juil—3,12

Succession de Cornelia L. Pierce.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

12 juil—17, 20

Succession de Pierre Peters ... No 29,16..

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que ... a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession vacante de feu Pierre Peters ... Avis est par le présent donné à ... dans les dix jours ... pourquoi ... demande ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de Mme Marie Henriette Pervier veuve de Alphonse Goux—No 28,983.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

5 juillet—12 16

Succession de Veuve René Le Monnier.

No. 20,442.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

3 juillet—3,8,12

Succession de George et Catherine Motz.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour P. R. O'RORKE, Greffier.

7juillet—12 16

Succession de Christopher Joyce—No 28,874

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 2...874—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par L. F. Barrett, curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

7 juillet—12 16

Succession de James J. Anderson.—No 27,457

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administratrice de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

3 juillet—3,8,12

Succession de J no L. Harris.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire datif de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

6 juillet—6,11,15

Succession de George Hughes.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

6 juillet—6,11,15

Succession de P. N. Wood.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.

6juillet—6,11,15

Succession de Mary Boyle—No 28,632.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.

11juil—16 20

Succession de H. E. A. Dolhonde—No 27,159.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le liquidateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.

9 juil—14,18

Successions de Morris Shanahan et Julia Shanahan—No 29,458.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que P. McHugh a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Morris Shanahan et Julia Shanahan, décédés intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.

9 juillet 14 18

INSTITUTIONS

COLLEGE DE LA LOUISIANE,

Dirigé par M. le colonel A. FERRIR

PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LES cours de cette Institution sont en pleine activité. Les classes supérieures confiées à des professeurs de premier mérite, comprennent le latin, le Grec, les Mathématiques—Algèbre et Géométrie, et les cours de Rhétorique et de Philosophie en Anglais et en Français.

Les classes intermédiaires et les divisions élémentaires sont placées sous la direction de professeurs actifs exercés.

L'Anglais, le Français et la Tenue des livres, y sont enseignés simultanément—L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien reçoivent à aussi avec particuliers.

Les prix d'admission de l'externat $4 à $10 selon le degré d'avancement des élèves.

Pour le PENSIONNAT on traite de gré à gré avec les familles.

LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens du commerce, comprennent la Tenue des livres, le calcul du commerce et l'étude de l'Anglais et du Français.—Prix $5.

Le Collège est situé rue Hôpital, No 134, entre Dauphine et Bourgogne. 26 oct—MVD

J'AI l'honneur de prévenir mes élèves et les familles qu'à partir du 1er juin 1867 le Collège Aug. a à transférer, espagnol, allemand, de la rue du Rempart, 2.., sera transféré au No 24 de la même rue, entre Canal et Commune.

Les cours du jour pour les garçons et du soir pour les jeunes gens continueront ... école.

Le Directeur, CH. CARON,

29mai—au 29ju l.

INSTITUTION MARTIN.

HENRI DERON, SUCCESSEUR,

Rue du Rempart, entre Delogny et Ursulines

M. HENRI DERON, de retour en ville, a l'honneur d'annoncer au public qu'il prend la direction de l'institution Martin.

Il espère que les preuves de capacité qu'il a données pendant plus de sept années ... pour le bénéfice de la patronage de ... et des familles qui voudront maintenant lui confier l'éducation de leurs enfants. 21 juin—...

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme E. La Villebeuvre,

SUCCESSEUR DE Mme DERON,

No 275 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital

On Peut, pour plus de renseignements, se procurer le prospectus à l'établissement. 21 aout—

COLLEGE Commercial de Dolbear, coin Camp et Commune, en session continuelle sous d'habiles professeurs. Il a été fondé en 1832, et tient une charte de l'Etat. Ses anciens élèves sont aujourd'hui des teneurs de livres ou associés dans la plupart des anciennes maisons de cette ville et des Etats du Sud. Les messieurs et les dames peuvent suivre le Cours commercial en l'absence de livres, la calligraphie, les mathématiques, l'anglais, le français, l'allemand, ou l'espagnol, séparément. Une ... spéciale permettant de ... $1,000, $2,000 ou $3,000 par an, est la meilleure fortune que des parents puissent donner à leurs enfants. Un diplôme de ce collège est un passe-port sur toutes les maisons de commerce. Catalogues envoyés à qui le demande.

8 nov RUFUS DOLBEAR, Président

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Star.

Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1867.

L'ELECTION annuelle des directeurs de cette compagnie aura lieu en son bureau, No 31 de la rue Carondelet, le LUNDI, 15 du courant, de midi à 2 heures de l'après midi.

1 juin—7 t 1 pa N. AUGUSTIN, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer de la ville.—Nlle Orléans, 29 juin 1867.

LE 19 du courant, à une réunion des Directeurs de cette Compagnie, il a été déclaré un dividende de cinq piastres par action, lequel dividende sera payé aux actionnaires à partir du 1er juillet prochain. La Compagnie paiera la taxe de revenu intérieur des Etats-Unis sur le dit dividende.

30juin 1m WM P. SINNOTT, secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.—Rue Carondelet, No 11—24 juin 1867—Avis est donné qu'à partir de ce jour il sera ouvert, à ce bureau, un livre pour l'enregistrement gratuit de toutes les propriétés à vendre le long de la ligne du chemin de fer.

Ceux qui désirent vendre des propriétés sont invités à en envoyer au bureau une description complète, et en faire savoir l'emplacement, la nature du sol, le prix, le nom de l'agent, &c. Les personnes qui voudront acheter des propriétés le long de ce chemin de fer, sont informées qu'elles trouveront toutes les facilités et tous les renseignements à ce bureau.

R. S. CHARLES, Trésorier.

28 juin—1m

Bureau de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

19 juin 1867.

AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle Orléans, il a été déclaré un dividende de cinq piastres par action, lequel dividende payable net du bénéfice des six derniers mois et sera payé aux actionnaires, ou à leurs ayants droit, au bureau de la Compagnie, à partir du 1er juillet prochain.

20 juin—1m W. S. BROWN, trésorier.

GEORGE F. BROTT,

16..........rue Fulton..........16

NOUVELLE-ORLEANS

CUIRS, LAINE ET MOUSSE

de toute qualité, à vendre et à acheter. 6 avril—1an

BOIS DE CONSTRUCTION.

VENANT d'être reçu : Une grande quantité de BOIS DE CONSTRUCTION, CHAUX, CIMENT, LATTES, PLATRE, VOLICHES, BARDEAUX et BRIQUES de toutes qualités, par

V. DEMORUELLE,
Coin Toulouse et Bassin.

Assortiment complet des articles ci-dessus, toujours en magasin. Prompte exécution de tous les ordres adressés par les marchands commissionnaires.

15février—1an

S. FUNK,

MARCHAND EN GROS de tabac en feuilles et cigares et négociant-commissionnaire.

Rue du Canal, No 8, près Tchoupitoulas.

17avril—1an Nouvelle-Orléans

Marchandises sèches

BOTTES, SOULIERS et CHAPEAUX,

En gros seulement.

BLANCAND & GUITET,

RUE DE LA VIEILLE-LEVEE No. 49.

L'ouverture du nouveau stock de saison vient d'être faite 3mai—

Tapis, Toiles cirées, Nattes, Rideaux, &c

REÇU dernièrement et offert à bas prix :

300 rouleaux de nattes françaises de toutes couleurs ;

Tapis de toute espèce et de toutes qualités.

Toiles cirées de planches et de meubles, toutes qualités. Stores, nouveaux genres et de toutes grandeurs, dessous de tables, couvertures de tables et de pianos, draps ramage, caoutchouc, crin, baguettes d'escaliers, nattes devante de cheminées, rideaux de dentelles, damas, etc., corniches, bandes, etc., etc.

A. BROUSSEAU & Co.,

16 mars rue de Chartres No 1..

ST. LEON DESTEZ,

COURTIER,

65..........RUE TOULOUSE..........65

Entre Royale et Bourbon.

Vente et achat de propriétés. Donnera également tous les attention à la location des maisons et magasins.

4 jan—

BUREAUX DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE "ATLANTIC", de la Nlle-Orléans,

19 CAMP.

Nlle-Orléans, 3 juillet 1866.

CETTE Compagnie est prête à assurer contre les risques d'incendie, de mer, de rivière et de transport par terre, aux conditions les plus favorables.

EDWARD RIGNEY, Président,
WM. KELLOGG, Vice-Président.
... F. JANVIER, Secrétaire.

8jul—1an—413